

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021



L'an deux mille vingt-et-un, le onze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 1^{er} octobre 2021.

Étaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY (jusqu'à la question n°10), Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints
M. Louis CUENIN, Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Anne POCHOUNY, Mme Gisèle CUCHET, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Bernard LACHAMBRE (jusqu'à la question n°11), M. Eric LANCON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE (à partir de la question n°11)
Mme Léopoldine ROUDET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Nora ZARLENGA avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET (à partir de la question n°12)
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON (en début de Conseil)
M. Denis SOMMER
Mme Céline MZOUGH

Était absente :

Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Célia BERGOUNIOUX-EVEN – Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ -
Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – Mme Véronique MARIZIER – Mme Sylvie GRAU –
Mme Lydie CURTIT – M. David JACQUET – M. Jean-Pierre BRINGARD – M. Quentin WAWER

Madame le Maire

La séance du Conseil Municipal de ce soir est ouverte. Ont donné procuration Sidonie MARCHAL à Eric LANÇON, Léopoldine ROUDET à Alexandre GAUTHIER, Nora ZARLENGA à moi-même et Philippe DUVERNOY à Eddie STAMPONE quand il sera parti c'est-à-dire après la présentation de sa question.

Je vais vous demander d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juillet. Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Je nomme Alixia BEAUTÉ qui est la plus jeune de l'assemblée, si elle en est d'accord, secrétaire de séance.

Je vous annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu ici le lundi 13 décembre à 18h00.

Et puis, comme je crains de l'oublier, je vais le dire tout de suite, vous savez que Célia BERGOUNIOUX EVEN va nous quitter prochainement pour d'autres fonctions professionnelles et c'est donc, ce soir, son dernier Conseil Municipal, notre dernier Conseil Municipal avec elle ce soir. Nous avons extrêmement bien travaillé au cours de ces dernières années. La ville a vraiment bénéficié de son apport en vision stratégique du développement de la ville, de son professionnalisme et de son sérieux. Nous perdons quelqu'un qui a vraiment fait bénéficier la ville de beaucoup de choses. J'aurai l'occasion évidemment de m'exprimer beaucoup plus lors de son départ le 20 octobre. En attendant, je voudrais que nous l'applaudissions ce soir.

- Applaudissements -

Madame le Maire

Nous passons à la question n°1 « Projet de Pacte de Gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération – Avis ».

- Arrivée de Madame Sidonie MARCHAL -

1. PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – AVIS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La loi du 27 décembre 2019 dite loi « Engagement et proximité », prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ce pacte de gouvernance est facultatif mais il permet d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

L'élaboration de ce pacte a été voté le 14 janvier 2021 à l'Agglomération.

Un groupe de travail représentatif des sensibilités politiques de PMA a travaillé sur ce pacte avec quatre parties :

- Partie 1 : Les élus communautaires et les instances délibératives et exécutives de PMA
- Partie 2 : Le processus décisionnel et la place centrale du Maire et des communes membres
- Partie 3 : La collaboration Communauté - Communes
- Partie 4 : L'évolution du pacte

Le projet de pacte a été présenté au Conseil des Maires le 10 juin 2021.

Le Président de PMA a adressé le projet de pacte aux communes membres le 31 août 2021. La loi permet aux communes membres de donner un avis préalable dans un délai de deux mois sur ce pacte.

Il vous est proposé ce soir d'émettre un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de PMA que vous avez tous lu j'imagine.

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci Madame le Maire. Est-ce que vous m'autorisez à parler sans masque ?

Madame le Maire

Oui, je vous en prie.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci. Madame le Maire, mes chers collègues, je souhaite profiter de l'examen de ce pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération pour intervenir sur un sujet qui m'inquiète un peu, ce sont les relations entre la Ville de Montbéliard et PMA, le positionnement de la ville-centre et de l'exemplarité qui lui incombe.

Madame le Maire

Je vous arrête tout de suite Madame CHIAPPA KIGER. Là, on est en train de voter sur le pacte de gouvernance....

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, c'est en lien !

Madame le Maire

Non !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Si si !

Madame le Maire

Nous ne sommes pas en train de faire des digressions sur un sujet, je me doute bien de quoi vous allez parler. Ça suffit, ça passera en « questions diverses » à la fin du Conseil Municipal si vous le souhaitez mais, pour le moment, nous votons sur le pacte de gouvernance, sur son élaboration, êtes-vous favorable ou défavorable. Y-a-t-il des oppositions ?

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Donc, avant de voter ce pacte de gouvernance, Madame le Maire, moi, je souhaite m'exprimer sur quelles sont les relations entre la ville-centre et l'Agglomération et je pense que c'est tout à fait dans le sujet.

Madame le Maire

Ben, je vous dis non ! Je vous dis non tout de suite ! Nous votons et vous vous exprimerez en fin de Conseil.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. C'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, c'est voté, ce n'est pas la peine d'intervenir sur le sujet pour le moment.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Nous demandons une suspension de séance.

Madame le Maire

Si vous voulez. Vous avez cinq minutes.

- Suspension de séance -

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Nous restons pendant ce Conseil parce que la politique de la chaise vide n'a jamais été un argument donc nous restons pendant ce Conseil. Nous trouvons, évidemment, que votre attitude est autoritaire, ce qui ne nous étonne pas malheureusement, mais surtout n'est pas en phase, en plus avec ce dossier précis de pacte de gouvernance. Je vous lis, par exemple, « esprit de coopération, de mutualisation » alors, la moindre des choses aurait été de nous laisser causer...

Madame le Maire

Vous causerez après.

Monsieur Eric LANÇON

On a bien entendu que vous ne nous laisserez pas causer sur ce point-là, vous nous l'avez proposé en « questions diverses » donc en « questions diverses », nous reviendrons sur les relations entre la Ville et l'Agglomération.

Madame le Maire

Nous sommes bien d'accord, Monsieur LANÇON, c'est ce que je vous ai proposé depuis le début.

Monsieur Eric LANÇON

Tout à fait mais je reviens sur votre attitude très, trop autoritaire !

Madame le Maire

Quand ça se passe comme ça à l'Agglomération, vous ne faites jamais de commentaire à ce que je vois, il n'y a qu'au Conseil Municipal où vous en faites !

Donc, ce point n°1 a été voté.

Monsieur Eric LANÇON

On reviendra donc, à la fin, sur ces relations avec PMA.

Madame le Maire

Nous sommes d'accord ! C'est ce que je vous ai proposé.

Monsieur Eric LANÇON

Et sur l'attitude des uns et des autres.

Madame le Maire

Question n°2 « Taxe d'aménagement de la Ville de Montbéliard – Modification du taux ».

2. TAXE D'AMENAGEMENT DE LA VILLE DE MONTBELIARD – MODIFICATION DU TAUX

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2011, la Ville a instauré une taxe d'aménagement à un taux de 5 % sur la commune.

Cette taxe due, par tous les bénéficiaires d'un permis de construire ou d'aménager, permet de faire contribuer les propriétaires, promoteurs ou constructeurs à l'effort d'équipement de la Ville.

Elle est calculée en fonction de la surface de plancher autorisée par le permis de construire, de la valeur forfaitaire du m² révisée tous les ans par arrêté ministériel.

Un abattement de 50% est proposé sur les cent premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation principale.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021, PMA, dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement et aux fins d'uniformisation des mécanismes sur son territoire, a instauré une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Il s'agit d'une participation des propriétaires des immeubles ou des constructions soumis à obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées.

La mise en œuvre de cette PFAC implique pour la Ville la suppression du reversement de 50 % du produit de cette taxe que nous remettons, tous les ans, à PMA.

Cette nouvelle participation est un effort financier supplémentaire pour les projets de construction qui vient s'ajouter aux taxes déjà existantes (Taxe d'Aménagement, Redevance d'Archéologie Préventive...).

Aussi, afin de ne pas pénaliser les opérations de développement réalisées sur le territoire communal de Montbéliard, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le taux de la taxe d'aménagement perçue par la Ville en le ramenant à 3,5 % au lieu de 5 % jusqu'alors payée par les contribuables.

Donc, il vous est demandé de voter cette nouvelle taxe qui est valable pour une durée d'un an renouvelable de plein droit d'année en année par tacite reconduction.

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons à la question n° 3 « Propriété ancien LIDL – Petite-Hollande / Coteau Jouvent – Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté – Avenant n°1 ».

3. PROPRIETE ANCIEN LIDL – PETITE-HOLLANDE / COTEAU JOUVENT – CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – AVENANT N°1

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous savez que nous avons acheté, il y a bientôt cinq ans, le Lidl de la Petite-Hollande. Nous avons un portage pour cette durée, il arrive à terme le 19 décembre prochain et il faut donc reconduire cet achat avec l'EPF pour une période de deux ans pour ramener à six ans au lieu de quatre ans l'achat initialement prévu, ce qui mène la convention jusqu'en décembre 2023 dans les conditions initiales d'achat du départ sauf l'intérêt qui, au lieu de 1 %, est à 1,5 % pour les deux années prochaines.

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Le réaménagement global de la Petite-Hollande laisse apparaître de fortes disparités : une forte implantation de l'ADAPEI d'un côté qui va amener de l'activité et des salariés -on a fait une visite l'autre fois avec vous lors de la visite des chantiers samedi il y a trois semaines- et de l'autre côté, une disparition de commerces, une paupérisation de plus en plus forte, les chiffres, malheureusement, sont là pour l'attester. Pour les 7000 habitants, actuellement, il n'y a plus de boulangerie, plus de bureau de tabac à ce jour. Une incertitude sur les commerces qui devraient s'installer dans le futur centre commercial. Lors du Conseil Municipal du 31 mai 2021, vous nous disiez que l'EPF était en négociation avec certains commerçants qui restent à l'intérieur des Hexagones et que les choses avançaient bien et que cela va vraiment dans le bon sens. Vous nous assuriez également, c'était au mois de mai, que certaines professions libérales qui doivent s'installer dans le pôle médical vont pouvoir prendre possession des lieux dans environ un mois. A ce jour, on a vu que Norma et La Poste allaient être sous la halle. On voulait savoir où vous en étiez -enfin l'EPF, mais vous êtes en relation très forte avec l'EPF obligatoirement-, savoir les commerçants qui se sont engagés ? Quels sont-ils ? Est-ce qu'il y aura un bar qui va pouvoir s'implanter, voire un bar-restaurant ? Ce sont des questions que certains habitants nous font remonter. Il y a toujours des doutes, des interrogations que l'on peut comprendre, que l'on peut accepter mais, là, je pense que les fermetures s'accumulent, ça met un petit peu en déséquilibre cette Petite-Hollande et on voulait savoir, c'est simplement une question très ouverte, quels sont, au jour d'aujourd'hui, les commerces, les professions libérales qui vont s'installer dans les deux nouveaux bâtiments qui vont bientôt être ouverts ?

Madame le Maire

Les choses avancent moins vite que ce qui était prévu pour les commerces dont nous ne vous avons pas parlé jusqu'à présent parce que nous sortons d'une période importante de confinement et l'activité normale n'a pas encore repris son cours tout à fait habituel. Néanmoins, aujourd'hui, dans le pôle de services, il y aura donc la pharmacie qui va bientôt s'installer, il y aura l'opticien, il y aura l'auto-école, des infirmiers, nous attendons encore d'autres professions libérales et, là, nous sommes toujours en discussion -quand je dis « nous », c'est l'EPF et Territoire 25-.

En ce qui concerne la halle couverte, il y a la présence de La Poste comme vous l'avez dit et de Norma. Il faut quand même savoir que Norma va répondre, à lui tout seul, aux besoins en termes d'alimentation de la quasi-totalité du quartier de la Petite-Hollande parce que Norma fournit tous les produits que ce soit pour la viande, que ce soit pour la boulangerie, que ce soit pour l'épicerie, que ce soit pour l'hygiène, tous les produits sont dans Norma. Donc, à partir du moment où Norma ouvrira au mois de mars, normalement il n'y aura pas de retard sur cette ouverture, les habitants de la Petite-

Hollande seront beaucoup mieux servis que ce qu'il leur est proposé aujourd'hui parce qu'il y aura un éventail de produits extrêmement divers et équilibrés. Nous cherchons toujours un boulanger. Il est vrai que nous avons du mal à trouver un boulanger. La boulangerie Caput n'a pas souhaité continuer à exercer sur le quartier de la Petite-Hollande, c'est son choix, on n'y peut rien, le commerce est libre, les gens sont libres. On a essayé de les convaincre de rester mais ça n'a pas été possible. Néanmoins, même si, au début de l'ouverture de Norma, il n'y avait pas de boulangerie, on est maintenant au mois d'octobre, Norma proposera du pain et s'il faut trouver une solution temporaire de véhicule qui passe une, deux, trois fois par semaine pour servir la population en pain, nous nous organiserons en conséquence. Donc, rassurez les habitants qui me font aussi part, tout comme vous, pas de doutes, mais ils me questionnent. Ils sont beaucoup plus rassurés aujourd'hui par l'arrivée de Norma qui va ouvrir prochainement que par n'importe quel commerce qui, aujourd'hui, est ouvert et fonctionne sur le quartier des Hexagones.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Les négociations pour les commerces que nous souhaitons avoir sont encore en cours et, là, je ne vous en dirai pas plus parce que, comme dans toutes négociations et là où il y a des offres de commerçants qui sont nombreuses, -par exemple pour la boulangerie, notre choix n'est pas arrêté-, je ne peux pas, évidemment, en dire plus aujourd'hui au Conseil Municipal mais sachez qu'il y a des candidatures.

Monsieur Eric LANÇON

Madame le Maire, si je peux reprendre la parole ! J'ai bien entendu. Je voulais simplement dire que les bars, les terrasses –plus ou moins autorisées d'ailleurs-, c'est un lieu de vie qu'on le veuille ou non, que l'on apprécie ou pas. Les bureaux de tabac aussi. J'ai l'impression, vous allez me le confirmer ou pas, qu'à priori il n'y aura pas d'établissement de ce type-là. Je répète bien, quoi que l'on en pense, c'est aussi un lieu où on se rassemble, où on peut peut-être quelques fois avoir, pas des tensions, mais c'est un élément de la vie aussi de tous les jours, au quotidien. Il me semble que vous aviez eu des offres que vous n'avez pas suivies, que l'EPF n'a pas suivi cette demande d'un des locataires actuels. Je voulais simplement avoir plus de précisions si vous en avez sur cela.

Madame le Maire

Pour le moment, je ne veux pas vous répondre plus. Il faut quand même que vous sachiez que Norma pour accepter de venir sur la Petite-Hollande, ce qui n'a pas été quelque chose de facile, ça a même été extrêmement compliqué, impose un standard de commerces avec une surface...

Monsieur Eric LANÇON

Oui, je sais !

Madame le Maire

On répond, si vous voulez, à la demande du commerçant pour être certain qu'il va venir s'installer sur le quartier parce qu'autrement, la question se pose de ne rien avoir si on n'accepte pas les conditions de commerces qui ont l'habitude d'être installés dans des quartiers sensibles.

Voilà ce que je peux vous dire maintenant.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je voulais intervenir par rapport à cela pour vous dire l'inquiétude, et c'est une forte inquiétude, de la part de beaucoup d'habitants de la Petite-Hollande.

Madame le Maire

Inquiétude sur quoi ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ce que je veux dire, ce n'est pas une critique seulement de l'action qu'il y a maintenant, c'est exprimer une difficulté qui est très importante et qui me soucie comme elle soucie beaucoup d'habitants de la Petite-Hollande. On voit que Norma, par exemple, ça a été difficile de l'attirer, on voit que l'on n'arrive pas à attirer une boulangerie. Tout à l'heure, en passant devant, vous savez devant la boulangerie, maintenant c'est devenu la terrasse du bar qui est à côté et ça s'étend même jusqu'à la boucherie qui est à côté, puis il y avait des gens jusqu'au parking. Je ne critique pas mais, là, derrière, on voit bien qu'il y a une nécessité de choses mais que l'on n'arrive pas à attirer des gens pour exploiter, pour faire vivre ces choses-là. Moi, je pense que le quartier de la Petite-Hollande a besoin de deux choses. Il a besoin d'une rénovation et il y a des choses qui sont en cours, il y a des magasins et c'est sûr que le Norma sera sans doute bien mieux que Akgul qui était là avant, cela j'en conviens tout à fait avec vous tant sur les locaux eux-mêmes que sur l'offre. Je n'ai pas vu l'offre de Norma mais de ce que vous en dites, je pense que ça sera mieux que ce qu'il y avait. Et je crois que l'on a besoin d'un accompagnement par rapport à la vie sociale et ça c'est quelque chose qui ne dépend pas seulement de la Ville, j'en suis bien convaincu, mais cela veut dire qu'il faudrait que tous les acteurs puissent mieux travailler ensemble et je pense que la Ville fait déjà des choses sans doute mais devrait en faire beaucoup plus pour que ça s'améliore.

Quand je vois des gens qui étaient engagés aussi bien des gens qui étaient engagés dans des associations, que dans des anciens comités de quartiers, que dans des groupes informels etc, les gens déménagent, ils étaient actifs sur le quartier et ils déménagent. Que ce soit des gens qui habitaient en habitat social ou qui habitaient dans des copropriétés, il y en a qui baissent les bras. Donc, je tiens à vous dire cette inquiétude qu'il y a à ce niveau-là. Cette inquiétude, on voit bien que c'est une des raisons de la difficulté que l'on a pour attirer des commerçants. Je ne vous mets pas seulement responsable, c'est tout un contexte mais ça n'empêche que je crois qu'il y a vraiment un effort à faire. On a eu une explosion de violence en 2000, j'allais dire, c'est arriver comme ça mais la raison était déjà un petit peu sous-jacent sans doute. Là, moi, je crains et il y a un certain nombre de personnes et de personnalités du quartier qui craignent aussi que ce genre de choses arrivent. Je tiens à dire qu'il y a un très gros effort à faire à ce niveau-là, au niveau de l'humain.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, je vous remercie de ne pas avoir accusé la Mairie de tous les maux...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai dit « un peu mais pas tout » !

Madame le Maire

Vous faites preuve d'un certain discernement. Ce que vous déplorez, moi, je le déplore de la même manière que vous. Moi, je me rappelle ce quartier quand j'étais jeune et quand j'étais enfant où tout le monde avait envie d'y vivre parce qu'il y avait des équipements publics, parce que les logements étaient neufs, étaient au confort de l'époque et qu'on y vivait bien. Souvent, les jeunes couples s'installaient là, c'était leur première accession à la propriété et ensuite ils vendaient leur logement qui était racheté par des gens pour qui aussi c'était leur premier logement, c'est ce qu'on appelle l'accession à la propriété et l'ascenseur social. Vous voyez bien qu'il n'y a pas que le quartier de la Petite-Hollande, malheureusement, en France qui est dans cet état-là et je dirais que le quartier de la Petite-Hollande va bien par rapport à d'autres quartiers. Quand je fais des visites avec les représentants de l'Etat pour la rénovation urbaine ou d'autres, on voit bien qu'il y a des problèmes c'est vrai. Vous avez cité les problèmes de l'an 2000, ceux qui n'étaient pas élus en 2000 ou les plus jeunes ici présents ne se rappellent sûrement pas qu'en 2000 c'était quand même, pas du grand banditisme mais presque, Philippe DUVERNOY s'en rappelle sûrement très bien, sur fond de trafic de drogue extrêmement important. Donc, vous voyez, l'histoire ne date quand même pas d'hier ! Malheureusement, l'histoire est émaillée de faits de ce genre-là encore aujourd'hui. J'écoutais, aujourd'hui, les informations, que ce soit BFMTV ou CNEWS : violence, agression, meurtre, drogue, j'en passe et des meilleures. On a encore la chance, à la Petite-Hollande, même si tout n'est pas parfait, et j'en conviens avec vous, d'avoir, heureusement, un ensemble de copropriétaires qui sont

dans des immeubles qui sont encore bien entretenus, qui ont acheté un appartement dans les années 60-70, qui sont attachés au quartier, qui ont envie d'y rester mais il est vrai que certains en ont marre et baissent les bras, je suis d'accord avec vous et on essaye de faire le mieux que l'on peut. « On peut toujours en faire plus » allez-vous me dire ! C'est vrai mais vous savez si j'avais écouté certaines personnes, on aurait fermé la piscine à la Petite-Hollande. La piscine serait fermée depuis 2014. On aurait fermé bien d'autres choses encore, on aurait laissé des choses tombées. Non, moi j'ai voulu et nous avons voulu, tous les élus ici présents, que tous les équipements de la Petite-Hollande restent en fonctionnement, en les réparant, en mettant des moyens extrêmement importants. La piscine c'est le lieu de rendez-vous de toutes les familles du quartier et pas que du quartier parce que c'est un équipement qui est dans le quartier de la Petite-Hollande mais qui appartient à tout le monde. Nous avons voulu qu'il reste. Quand on a construit le Jules Verne en.... Marie-Rose GALMES nous redira la date...

Madame Marie-Rose GALMES

En 2006.

Madame le Maire

En 2006. C'était pour offrir un équipement qui n'avait jamais existé dans le quartier, il n'y avait pas de centre socio-culturel, il n'y avait pas de ludothèque, il y avait une crèche qui était beaucoup plus petite etc. C'est un équipement phare pour le quartier où il y a d'ailleurs la MJC et de nombreuses autres associations, avec un club de retraités qui se réunissent régulièrement. Donc, oui, on peut faire plus c'est vrai, on peut faire mieux peut-être mais comme vous l'avez dit, nous ne sommes, bien sûr, pas les seuls responsables. Et, moi, j'attends que les problèmes de sécurité ou d'insécurité soient réglés de manière drastique. Quand ce problème-là sera réglé -enfin, on peut toujours croire au Père Noël- les gens reviendront naturellement dans le quartier parce que c'est un beau quartier qui est extrêmement vert, où on fait des rénovations et où on arrange constamment les choses. Prenons le problème, le vrai problème à la base et vous verrez que tout ira mieux. Peut-on m'expliquer pourquoi que dans les années 70, quand il y avait 13 000 habitants à la Petite-Hollande, tout se passait bien, tout le monde était heureux de vivre là, tout le monde vivait en fraternité et avec cette humanité dont vous parlez. Aujourd'hui, on est entre 7 000 et 8 000 habitants et plus rien ne va. Il y a quand même un problème là ! Le problème ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'équipement de la Ville, il n'y en a jamais eu autant. Le problème c'est parce que les comportements ont changé, la société a évolué et les gens, pour certains, n'acceptent plus les règles de vie en société et, un terme que je ne veux pas utiliser qui est galvaudé mais enfin, le bien-vivre ensemble, ça commence par le respect de l'autre. Le respect ce n'est pas « tu me respectes et moi je ne te respecte pas » ! Le respect, il est à double sens. Donc, voilà, expliquez-moi pourquoi il y a quarante ans, 13 000 personnes vivaient en bonne intelligence et, aujourd'hui, à 7 000 personnes, on n'y arrive plus ? Et c'est comme cela dans toute la France ! La question est posée, je n'ai pas forcément la réponse complète !

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je ne veux pas rallonger parce que tout le monde est bien conscient des difficultés. Moi, je suis arrivé il y a 41 ans à Montbéliard et j'ai habité 16 A rue du Petit-Chênois. Je suis arrivé le 29 août, le lendemain du jour où je me suis marié, je m'étais marié à Auxerre, et la rentrée était le 2 septembre. J'avais quand même organisé mon déménagement mais en bas du 16 A rue du Petit-Chênois, il y avait un concierge. Je suis allé frapper chez le concierge, j'ai demandé un renseignement etc et il m'a répondu. Je sais bien que les concierges, ce n'est pas de la responsabilité de la Ville mais ça n'empêche que la Ville cautionne un certain nombre d'emprunts ici et là assez régulièrement et je pense que dans une politique globale, il faudrait que l'on arrive à réimplanter des gens qui connaissent tout le monde. Quand il y avait des gamins, parce que le 16 A rue du Petit-Chênois comme le 16, le 18 ou le 18A, il y avait déjà des gamins qui faisaient un petit peu les idiots, ça arrivait. Mais, ils étaient un peu plus respectueux des adultes sans doute, je suis d'accord. Mais, le concierge, il connaissait tout le monde, il disait : « si tu continues, je vais voir tes parents ! ». Moi, je n'habite plus là, j'habite de l'autre côté de la piscine, Madame GALMES le sait puisque c'est ma voisine. En ce

moment, on passe moins de temps dehors mais hier soir, je finissais de cueillir mes pommes, il était 19h30, il faisait presque nuit....

Madame le Maire

Vous avez bien de la chance d'en avoir car ce n'est pas une année à pommes !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai la chance d'en avoir, j'ai un pommier qui en a ! Et, j'entendais des roues arrières ou je ne sais pas quoi mais du rodéo qui était sur la Petite-Hollande et tous les soirs c'est comme ça. Il faudrait que l'on ait une police de proximité. Pour notre Député de la République en Marche, je suis un peu désolé qu'il ne m'entende pas mais je lui dirai. C'est vrai que l'on a supprimé la police de proximité. La police de proximité, quand on voyait les deux policiers en vélo qui faisaient le tour, ce n'était pas pareil que de voir un car de CRS qui stationne une fois de temps en temps et ça ne met pas la même ambiance. Je n'ai pas la solution....

Madame le Maire

Personne ne l'a complètement la solution !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Personne ne l'a complètement sauf que quand on s'y met tous ensemble, et moi, j'appelle vraiment à ce qu'il y ait tous les acteurs du quartier qui soient plus concernés, concertés pour arriver à faire des choses. Vous allez me dire « Il n'y a pas que chez nous ». Hier, j'écoutais les informations sur France 2, il y avait un dossier sur « les roues arrières », on voyait des gens qui faisaient de la roue arrière un peu partout, on voyait la délinquance qu'il pouvait avoir etc. Je sais bien que ça n'existe pas seulement à Montbéliard mais si on ne veut pas que ça empire, même si on considère que Montbéliard ce n'est pas encore le pire, moi, je n'attends pas le pire pour que l'on fasse des choses, il faut vraiment que l'on s'y mette tous, les services sociaux, la Police, les commerçants, les associations du quartier, la MJC etc. Le secteur du Lidl, mis à part la pharmacie plus la Caisse d'Epargne, maintenant, il n'y plus rien, il n'y a même plus le Chiquito....

Madame le Maire

Si, le Chiquito est toujours là !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Comment ?

Madame le Maire

Le Chiquito est toujours là !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je ne sais pas mais ça fait au moins quatre ou cinq fois que je passe devant et les rideaux sont tirés. Là, tout de suite, à 17h55, les rideaux étaient tirés, il n'y avait personne au Chiquito. Quand on avait un colis express qui devait arriver, on allait le chercher au Chiquito mais maintenant, on va le chercher où ?

Madame le Maire

Non, non, le colis express que vous alliez chercher, la Poste ne veut plus le livrer parce qu'il y a eu des problèmes d'agression sur la personne qui livrait. J'ai essayé de faire revenir la Poste mais ils ne veulent pas revenir. On revient toujours à la même chose Monsieur LACHAMBRE, c'est les gens qui ont peur de vivre là parce qu'il y a de l'insécurité. Je suis très contente de la nouvelle que nous avons

appris la semaine dernière puisque celui qui a cassé nos caméras au mois de juillet a été interpellé, il est en prison comme la justice l'a condamné mais le problème n'est pas résolu pour autant, vous comprenez.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je sais bien.

Madame le Maire

Ecoutez, on ne va pas refaire ni l'histoire du quartier ni l'histoire future. Je partage un grand nombre d'avis que vous avez émis sur le quartier de la Petite-Hollande. On n'a pas forcément toujours la même façon de voir les choses pour l'amélioration de la situation mais je sais que nous en partageons quand même beaucoup. Soyez assurés que nous faisons beaucoup de choses pour le quartier et que les services de la Ville font beaucoup de choses ne serait-ce que pour le nettoyage, la propreté, le maintien de tous les équipements sportifs, culturels et d'animations. Je pense que beaucoup de quartiers en France envieraient, même si on peut toujours faire mieux, ce qui existe à la Petite-Hollande.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Si je suis intervenu c'était pour attirer votre attention, pour vous demander d'en faire encore plus, surtout pas dans le béton mais dans l'humain.

Madame le Maire

On n'a pas l'intention d'en faire moins en tous cas !

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 4 « Locaux commerciaux Centre des Hexagones – Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté – Avenant n°1 ».

4. LOCAUX COMMERCIAUX CENTRE DES HEXAGONES – CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – AVENANT N°1

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

C'est la même question que pour le Lidl mais, ça concerne, cette fois-ci, les Hexagones et répond donc en partie à la question de Monsieur LANÇON. Vous avez le nombre de commerces qui a été achetés par l'EPF avec la mission pour mener à bien l'opération de renouvellement urbain par Territoire 25 et la convention passe donc, dans les mêmes conditions que le Lidl, de quatre à six ans.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 5 « Cession d'une propriété sise 3 rue Goguel aux Consorts DJOUDER ».

5. CESSION D'UNE PROPRIETE SISE 3 RUE GOGUEL AUX CONSORTS DJOUDER

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous savez que quand nous avons commencé à acheter tout le foncier du quartier des Blancheries, il y a une vingtaine d'années, nous avons fait des opérations tiroirs et celle-ci en est une. Nous avons acheté la maison de Madame DJOUDER qui était à la place du parking des Blancheries et nous avons relugé Madame DJOUDER dans une maison toute proche de la sienne moyennant un loyer.

Aujourd'hui, cette personne accepte d'acheter la maison dans laquelle elle vit, au 3 rue Goguel.

La maison a été évaluée à 140 000 € par France Domaine. Il est vrai qu'il y a quelques travaux à faire et donc nous proposons de lui vendre pour la somme de 118 000 €. C'est une personne âgée, il faudra faire quelques travaux d'accessibilité ce qui justifie cette petite diminution du prix de vente.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Je laisse la parole à Alexandre GAUTHIER pour la question n° 6 « Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques STAPS à Montbéliard (DEUST) – Avenant à la convention de partenariat ».

6. DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES STAPS A MONTBELIARD (DEUST) – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Rappelez-vous, il y a eu l'installation d'un DEUST de filière STAPS sport-animation qui s'était installé sur le campus des Portes du Jura en 2018. Ils nous ont sollicité pour qu'on leur mette à disposition des infrastructures sportives dont la piscine, un gymnase et un terrain de foot. On leur a accordé cette mise à disposition de façon gracieuse en contrepartie de la mise à disposition de leurs élèves étudiants pour des besoins d'encadrement pour des événements et des projets portés par la Ville de Montbéliard.

On avait donc signé une convention de partenariat qu'il est demandé d'amender par un avenant tous les ans puisque c'est une convention qui est renouvelable tous les ans.

Il vous est donc demandé ce soir d'autoriser le Maire à signer cet avenant pour prolonger la convention d'un an supplémentaire. On l'a un petit peu amendée en fonction des besoins actuels à savoir l'opération « Savoir rouler à vélo » et toutes les animations autour de Paris 2024.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est très bien évidemment. Tout à l'heure, vous avez omis -je ne vais pas revenir sur la longue discussion que l'on pourrait avoir-, vous avez oublié le gymnase Brossolette parce qu'il aurait pu accueillir le DEUST. Il est fermé depuis sept ans. Je referme la parenthèse. Ou bien le terrain de foot et les vestiaires qui sont démolis à la Petite-Hollande.

Je vais revenir sur le DEUST, évidemment, c'est Bac+2. Moi, je pense qu'il y a une opportunité et qu'il faudrait discuter avec l'Agglomération, je m'adresse aux deux membres de l'exécutif de PMA, pour installer une Licence STAPS, c'est-à-dire que c'est un Bac+3. Je connais très bien le Directeur du STAPS, on a déjà parlé plusieurs fois, il n'est pas du tout opposé et je crois qu'il faut absolument aller plus loin, pour l'installer et je crois que c'est le bon moment. Il y a tout ce qu'il faut, le nouveau Directeur à Besançon arrive, il est très volontaire, dynamique, on a toutes les installations requises, autant sportives que pour accueillir les cours donc je pense que ça serait le bon moment et ça serait pour la Ville de Montbéliard aussi une opportunité à saisir.

Madame le Maire

Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Moi, je ne vais pas vous répondre sur Brossolette, on ne va pas refaire l'histoire. Déjà, c'est un équipement qui n'appartient pas à la Ville de Montbéliard donc je ne vois pas comment on aurait pu le mettre à disposition surtout que ça ne répondait pas aux besoins du DEUST puisque leurs besoins étaient plus portés sur la piscine et sur les équipements extérieurs.

Monsieur Eric LANÇON

Réviser Monsieur GAUTHIER parce que Grand-Charmont et Valentigney l'ont fait ! Faites attention !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui, oui. Il n'y avait pas besoin, on a suffisamment de gymnases comme ça !

Maintenant, je vais surtout vous répondre sur la Licence. D'après ce que j'ai cru comprendre, tous les DEUST, d'après la dernière réforme européenne qui est passée, toutes les filières Bac+2 de type DEUST vont évoluer, je crois, de fait sur des Licences pro, il me semble. J'ai appris cela il n'y a pas longtemps. Il faudra donc se renseigner. Effectivement, j'avais rencontré la Directrice du DEUST STAPS qui est implanté sur le Campus des Portes du Jura, Madame METGE, avec laquelle j'ai pu discuter et qui aimerait que l'on puisse aller plus loin. Mais d'abord, c'est une jeune filière qui vient de s'installer, elle voulait voir comment les choses évoluaient, l'Université de Bourgogne Franche-Comté voulait voir comment les choses s'implantaient et évoluaient pour ensuite aller plus loin sur une année supplémentaire. Moi, je vais regarder par rapport à cette réforme, il faut que je vérifie la faisabilité mais sur ce que vous venez de dire, je suis en accord avec vous et c'est quelque chose qui est dans les circuits et que nous allons regarder avec Monsieur DUFOUR du côté de PMA.

Madame le Maire

Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente-

Madame le Maire

Question n° 7 « Tarification – Année 2021 – Actualisation ». Alexandre GAUTHIER.

7. TARIFICATION – ANNEE 2021 – ACTUALISATION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Il s'agit de l'actualisation des tarifs uniques au Centre de Nature et de Plein Air de Charquemont.

Le 31 mai dernier, nous avons voté le tarif de 85 € par enfant et par semaine pour le Centre de Nature et de Plein Air de Charquemont.

C'est quelque chose qui a plutôt bien fonctionné même très bien puisque l'on a fait le plein hormis les deux semaines où on a dû fermer le centre pour raison de Covid. C'est un tarif qui a été très attractif et on souhaite renouveler l'expérience.

Il est donc proposé, ce soir, d'adopter cette modification tarifaire telle qu'elle est proposée à 85 € par semaine.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente-

Madame le Maire

Avant de passer la parole à Christine SCHMITT, je voudrais vous présenter une personne qui a travaillé chez nous, au service Animation -avec la patinoire ça tombe bien- et qui, aujourd'hui, travaille à l'Etat Civil, c'est Lydie CURTIT, qui est au fond de la salle et qui va se lever. Tout le monde la reconnaît, en tous cas ceux qui ont travaillé avec elle. Je vais vous donner son parcours professionnel au sein de la collectivité qui remonte quand même à quelques années puisque Lydie a été embauchée en août 1994 donc ça fait quand même quelques années en tant que responsable du Bureau Information Jeunesse. Ensuite, elle a réussi son concours de Rédacteur puis son concours d'Attaché. A partir de septembre 2006, Lydie a été nommée dans les fonctions de Directrice Adjointe du service Animation avec Josette CHENOT. Suite au départ en retraite de Josette CHENOT, Lydie a continué à exercer ses fonctions de Directrice par intérim à compter de juillet 2015 dans l'attente de la réorganisation des services Animation et Affaires Sportives et suite à la réussite de l'examen professionnel, elle a été nommée Attaché Territorial Principal le 1^{er} janvier 2018 avec la création du Service Animation et Vie Associative (SAVA) et elle a exercé les fonctions de Directrice Adjointe du service jusqu'en juin 2017 où elle a décidé d'aller sous d'autres cieux plus ensoleillés et plus chauds pour s'occuper de commerces. Pendant ce temps, elle a demandé une disponibilité. Depuis le 1^{er} août 2021, elle est de retour chez nous, cette fois-ci, au poste de Directrice du service Population-Réglementation, c'est-à-dire l'Etat Civil.

Lydie, bienvenue chez nous. Ça fait donc deux mois que vous êtes là et on vous souhaite bonne chance dans vos nouvelles fonctions. On sait tout le professionnalisme que vous avez mis lorsque vous étiez à SAVA et que vous ferez la même chose dans vos nouvelles fonctions.

Madame Lydie CURTIT

Merci et puis au plaisir de vous voir. Si vous voulez passer au service, il n'y a pas de problème !

Madame le Maire

Merci Lydie.

Question n° 8 « Lumières de Noël 2021 – Gestion de la patinoire temporaire – Délégation de Service Public (DSP) – Signature du contrat ». Christine SCHMITT.

8. LUMIERES DE NOËL 2021 – GESTION DE LA PATINOIRE TEMPORAIRE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – SIGNATURE DU CONTRAT

Madame Christine SCHMITT expose :

Bonsoir. On va parler de la gestion de la patinoire temporaire.

Une procédure de délégation de service public (DSP) a été lancée pour la gestion et l'animation de la patinoire qui sera en place et ouverte du 27 novembre 2021 au 2 janvier 2022.

Le cahier des charges a été diffusé et respecté par trois entreprises qui ont répondu à cette délégation. On a eu SYNERGLACE, GLISSANCO et ONLY NICE EVENTS. Les trois candidatures étaient recevables, elles remplissaient totalement le cahier des charges.

La commission s'est réunie par deux fois parce qu'il y avait des choses à voir dans les détails et a finalement décidé que ça serait SYNERGLACE qui serait retenue pour cette DSP.

Il y a eu un petit coup de théâtre : SYNERGLACE a changé d'avis entre temps et donc, le Maire a décidé de retenir l'offre de GLISSANCO qui arrivait vraiment juste derrière dans les propositions qui étaient quasiment du copier-coller.

Je ne vais pas tout vous détailler mais vous avez les tarifs qui vous sont présentés et qui sont les mêmes que les années précédentes, sans augmentation, avec des tarifs pleins, des tarifs de groupe etc.

Tout cela avec un programme d'animation qui répondait totalement à notre demande.

Il vous est proposé d'adopter les présentes dispositions et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat de Délégation de Service Public.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 9 « Illuminations de Noël 2021 - 2024 – Lot n°3 – Avenant n°1 – Société TSE ». Christine SCHMITT.

9. ILLUMINATIONS DE NOËL 2021 - 2024 – LOT N°3 – AVENANT N°1 – SOCIETE TSE

Madame Christine SCHMITT expose :

Les marchés des illuminations de Noël pour la période de 2021 à 2024 ont été renouvelés.

Le marché du lot n° 3 a été attribué à la société TSE avec une offre de base, un PSE3 (place Albert THOMAS) et une variante (temple laser).

On a eu un petit changement au niveau des lumières de la patinoire que l'on n'avait pas souhaité mettre dans ce lot au départ. Pour éviter une trop forte augmentation du tarif d'entrée à la patinoire, on a décidé de réintégrer le contrat des lumières dans l'offre de TSE. De ce fait, il faut signer un avenant pour un montant de 4 900 € HT pour que les lumières de la patinoire soient attribuées à TSE.

Donc, nous vous proposons d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°10 « Délégations de Services Publics – Rapports d'activité – Année 2020 ». Philippe DUVERNOY.

10. DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS – RAPPORTS D'ACTIVITE – ANNEE 2020 – FOURRIERE AUTOMOBILE / S.A NEDEY - CHAUFFAGE URBAIN / DALKIA – FOURRIERE AUTOMOBILE / S.A NEDEY

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Comme tous les ans, il s'agit du rapport de la Délégation de Service Public qui concerne la fourrière automobile.

On vous rappelle les missions du délégataire, les moyens mis en œuvre et vous avez ensuite le bilan de la fourrière. Ce qu'il est intéressant de noter c'est qu'il y a beaucoup moins de véhicules qui ont été mis en fourrière, ça peut s'expliquer par le fait du Covid.

Le résultat, vous l'avez sous les yeux, pour 177 véhicules mis en fourrière, la fourrière a rapporté 250,86 €. C'est la différence entre les dépenses et les recettes pour la Ville.

Madame le Maire

Maintenant, la parole est à Rémi PLUCHE pour le rapport sur le chauffage urbain de la Petite-Hollande.

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire.

En ce qui concerne le chauffage urbain, je ne vais pas tout relire mais prendre les éléments principaux.

Il s'agit de regarder ce qu'il s'est fait pour l'exploitation qui était déléguée à DALKIA selon le traité de concession qui a été signé en août 2016 et qui s'achèvera au 31 juillet 2023. Le rapport d'activité porte sur l'année civile 2020.

Sur cette année, les travaux de premier établissement se sont achevés début 2018. Les travaux de Gros Entretien Renouvellement (GER) s'élèvent à 67 467 €. Peu d'opérations d'importance mais des interventions en chaufferie pour 51 % des sommes et des travaux sur le réseau pour 35 % des sommes.

Dans l'exploitation technique, on constate une baisse significative du volume de chaleur vendue (-12,6%) en 2020 par rapport à 2019 (-7,1%). Ceci s'explique par une rigueur climatique plus faible et peut être par la période de confinement avec une baisse des consommations de bâtiments tertiaires. Le taux d'enlèvement de vapeur à l'UIOM s'est amélioré mais les quantités échangées (37 125 MWh) restent inférieures aux objectifs.

Les rendements de l'installation demeurent élevés. On est encore à 91,9 % ;

Concernant les données financières, le chiffre d'affaires représentant les recettes liées aux ventes de chaleur (R1) et aux abonnements (R2) s'élève à hauteur de 3 297 114 € et diminue par rapport à l'année précédente (-8,2 %). Cette baisse est due à la diminution de la consommation en 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 038 000 €. Ils se décomposent en plusieurs postes :

- Les charges P1 : 1 367 000 €
- Les charges P2 : 603 000 €
- Les charges P3 : 67 400 €

Les charges calculées (1 130 000 €) concernent les dotations GER, les reprises sur provisions ainsi que les amortissements. L'ensemble des travaux de premier établissement a été achevé, je l'ai dit tout à l'heure, début 2018.

Les charges exceptionnelles correspondent aux provisions pour risque.

Le résultat net pour l'année 2020, pour le délégataire, affiche un résultat net positif égal 45 000 €, en légère dégradation par rapport à l'année précédente.

Sur la durée de la concession, le résultat net cumulé s'élève à -412 000 €.

Concernant le coût moyen de la chaleur, le réseau de chaleur de Montbéliard bénéficie d'une TVA réduite à 5,5 % sur l'ensemble des composantes du prix R1 et R2 dans la mesure où il est majoritairement alimenté par la chaleur produite par l'UIOM. On se trouve à un coût moyen de vente de la chaleur, calculé à partir des recettes R1 et R2 divisées par les consommations annuelles, à une valeur de 60,56 € HT/MWh, soit 63,90 € TTC/MWh. Pour rappel, en 2015 dans le cadre du précédent traité de concession, le coût moyen de la chaleur s'élevait à 69,10 € HT/MWh.

On constate que la nouvelle DSP, en œuvre depuis août 2016, a permis une baisse du prix moyen de la chaleur.

Madame le Maire

Il vous est demandé de prendre acte de ces deux rapports d'activité.

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'avais une remarque au sujet du rapport en question, avec une vision un petit peu sur le moyen terme, il y a avant et après, avec deux points, c'est la fabrication de chaleur, la vente de chaleur, l'origine et puis, le lien avec la cogénération et la chaleur qui vient de l'UIOM.

Quand vous avez renégocié le contrat, le coût de la chaleur a baissé significativement et je m'étais exprimé pour vous dire que c'était très bien et que vous aviez bien négocié les choses.

Ce que l'on voit quand même et je ne remets pas du tout en cause ce que j'ai dit au départ, mais en creusant un petit peu, ce que l'on voit c'est que le coût de la chaleur a baissé entre autres parce que l'on fait de la cogénération gaz. La cogénération gaz, ça a permis d'avoir, à un certain moment, de la chaleur qui coûtait dix fois moins chère que celle qui venait de l'usine d'incinération et quinze ou vingt fois moins chère que celle qui venait d'autres sources. C'est très bien pour les habitants mais ce n'est pas si bien que cela pour le climat parce que l'on a moins pris de chaleur qui venait de l'usine d'incinération sur les mois de décembre, janvier, février et on a utilisé la cogénération gaz mais on a toujours continué de brûler les ordures donc il y a toujours eu de la chaleur qui a été produite mais au lieu de partir dans le chauffage de la Petite-Hollande, elle est partie dans l'atmosphère donc, en fait, ça n'a servi à rien. Ce n'est pas cela qui a réchauffé le climat mais simplement, ce qui réchauffe le climat c'est le gaz carbonique qu'il y a quand on brûle du gaz. C'est un effet d'aubaine et cet effet

d'aubaine -c'est dommage que Monsieur SOMMER ne soit pas là parce qu'il y a bien des choses qui le concerne, je ne sais pas s'il ne l'a pas fait exprès d'ailleurs- je pense qu'en ce moment, en ce qui concerne les énergies renouvelables, on appelle énergies renouvelables des choses qui n'en sont pas. La chaleur qui vient de la cogénération s'appelle énergie renouvelable mais on sait bien qu'il y a des problèmes au niveau des dénominations qu'il peut y avoir. Mais par le poids des lobbys y compris par le lobby d'Engie par exemple, il n'y a pas de politique standard et, en fait, on arrive à des situations qui sont aberrantes, on a de la chaleur disponible qui, elle, par contre ne contient pas de gaz carbonique, pas de CO² parce que les ordures, on les brûlent, et puis, on se rend compte que l'on est en concurrence avec la chaleur parce qu'il y a une règle qui a été utilisée et puis que Engie a bien su détourner à son intérêt. C'est son intérêt, je ne critique pas mais on arrive vraiment à des situations qui posent problème.

Pour resituer les choses : en 2016, la quantité de chaleur qui était produite par l'usine d'incinération c'était 45 000 MWH, en 2017 on en était plus qu'à 40 000 MWH, en 2018 c'était 33 000 MWH, en 2019 c'était 37 000 MWH et en 2020 c'était 37 000 MWH. Donc, en fait on voit qu'il y a une baisse. Quel impact ça a cela ? Ça a un impact sur le coût de traitement des ordures ménagères parce que si, finalement, on ne paie pas cette chaleur, même si on ne la paye pas très chère, c'est un déficit pour l'incinération des ordures ménagères. Donc, ça pose problème. Le contrat n'était sans doute pas très bien ficelé et je prends ma part de responsabilité parce que c'est moi qui l'ai négocié avec l'UIOM. Personne n'est parfait et je crois qu'il faut que l'on dise qu'à certain moment il y a eu des défauts. Ce n'est pas moi qui aie écrit le contrat pour tout vous dire mais.... Ça n'empêche que l'on voit que cet effet d'aubaine, il a quand même des conséquences qui sont au bord de la légalité. La preuve c'est que la question n°35 est là, justement, pour essayer de traiter les choses donc on voit bien qu'il y a problème là-dessus.

Il y a un deuxième point sur cette question-là c'est que l'on est bientôt en fin de contrat pour le chauffage urbain mais aussi pour la question de l'UIOM. La cogénération c'est très bien pour le mois de décembre, janvier, février mais sauf que l'on ne chauffe pas seulement en décembre, janvier, février. Le reste du temps, on utilise quand même l'usine d'incinération qui nous produit de la chaleur pas chère sauf que quand on est un client qui, de temps en temps, baisse significativement sa consommation, il ne faudrait pas que le vendeur puisse dire : « Finalement, on n'est pas très fiable » parce qu'à un moment on était plutôt autour de 45 000, 48 000, 50 000 MWH achetés et, maintenant, on n'est plus qu'à 37 000 et donc dire « Ecoutez, on n'est pas très sûr qu'il faille construire une usine d'incinération à Montbéliard ou de continuer ». Je tiens à dire qu'il faut que l'on soit vigilant de façon à ne pas donner à nos compagnons -j'allais dire à nos adversaires mais ce ne sont pas nos adversaires-, à nos partenaires des armes qui pourraient peut-être nous desservir.

Madame le Maire

Merci Monsieur LACHAMBRE. Vous avez dit que le chauffage était moins cher depuis la renégociation en 2016 avec la cogénération. C'est vrai. C'est quand même le principal que ce soit moins cher pour les habitants de la Petite-Hollande qui, vous l'avez dit tout à l'heure sont...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Bien sûr !

Madame le Maire

... qui sont des gens qui n'ont pas beaucoup d'argent et où le quartier est en voie de paupérisation. Donc, ce que nous avons fait me semble quand même assez adapté.

Vous dites que nous n'achetons pas toute la vapeur dont nous avons besoin. On achète la vapeur dont on a besoin, enfin, dont les habitants ont besoin pour pouvoir se chauffer normalement dans leurs habitations. La cogénération ne fonctionne que du mois de novembre au mois de février – mars, elle ne fonctionne pas toute l'année. Et, il faut savoir que nous achetons pratiquement toute la vapeur qui sort de l'usine d'incinération. On la paye fort chère d'ailleurs même si la tonne a baissé. Il faut savoir que, pour les réseaux de chaleur en France, le prix de la tonne de vapeur est plutôt de l'ordre de 20 à 25 € la tonne quand, nous, nous la payons plus de 30 €. C'est-à-dire que les habitants de la

Petite-Hollande paye plus cher -mais vous avez dit que ça avait été mal négocié- que dans le reste de la France. Moi, mon but, c'est que les habitants de la Petite-Hollande payent le moins cher possible donc je ferai tout pour qu'ils payent le moins cher possible. D'ailleurs, nous avons fait des travaux importants, ce n'est pas nous qui les avons faits c'est Dalkia, sur le quartier de la Petite-Hollande avec des travaux de plusieurs millions d'euros pour passer le réseau de température élevée en basse température qui fait que le rendement a été bien meilleur, c'est aussi la sens du développement durable. Mais le réseau entre l'usine d'incinération et la chaufferie de la Petite-Hollande est en très mauvais état, vous le savez. Il y a eu des pannes à répétition. Aujourd'hui, et nous le verrons d'ailleurs dans la dernière délibération de ce Conseil Municipal, il y a une délibération que nous devons acter qui donne un terrain d'entente entre Valinéa et Dalkia parce que parmi ces deux entreprises, aucune n'est capable de dire à qui revient la responsabilité de moins de chaleur, plus de chaleur, moins de gaz, plus de gaz donc s'ils s'entendent bien, ça veut dire quand même que l'un et l'autre ont bien compris que c'était de leur responsabilité et sûrement pas de la responsabilité de la Ville.

Et puis, je ne peux pas entendre non plus que l'on ferait payer aux habitants de la Petite-Hollande le prix du traitement des ordures ménagères.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ben non !

Madame le Maire

C'est tout le monde qui doit le payer ! La solidarité, elle est là aussi ! Pourquoi les habitants de la Petite-Hollande payeraient plus chère la vapeur quand dans d'autres endroits en France la vapeur est moins élevée ?

En plus, ça pose d'autres problèmes pour l'avenir, c'est que si nous n'avons qu'un four rénové à la Petite-Hollande, on n'est pas sûr d'avoir suffisamment de vapeur pour pouvoir chauffer l'ensemble des habitations. C'est un vrai problème et pour moi, c'est le problème sur lequel l'entreprise devra s'engager par écrit. C'est un vrai problème ça. Vous savez, comme moi, qu'aucune entreprise n'a répondu à la reconstruction complète de l'usine d'incinération mais si le nombre de tonnes de vapeur n'était pas suffisant pour chauffer les habitations de la Petite-Hollande, il faudra que l'on se tourne sur un complément ou sur une usine biomasse, il faudra que l'on adapte le chauffage de la Petite-Hollande aux problématiques de ce dossier et puis à l'évolution des manières de se chauffer actuelle.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis bien d'accord avec vous sur le fait que la question est de savoir si on aura un moyen d'incinérer les ordures ménagères qui produit suffisamment de chaleur pour la Petite-Hollande. Ça c'est vrai. Simplement, j'attirais quand même l'attention sur le fait qu'à un moment donné, on a gagné parce que l'on avait de la cogénération mais, finalement, on a aussi affaibli sans doute un petit peu notre position par rapport à PMA puisqu'en fait, on a moins acheté de chaleur à PMA. Il suffit de regarder les chiffres, ça se voit.

Madame le Maire

Oui mais vous savez que l'on a détruit beaucoup de logements, on en a isolé d'autres.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Non, ce n'est pas seulement ça !

Madame le Maire

Bon... Si Valinéa et Dalkia arrivent à un terrain d'entente, c'est que c'est un problème entre ces deux entreprises.

Comme il n'y a pas de vote, je propose que nous passions à la délibération suivante.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

Question n° 11 « Musées de Montbéliard – 13^{ème} Nocturne Etudiante – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le « 19, Centre Régional d'Art Contemporain », le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté et les associations étudiantes « AE UTBM » et « Mosel'Adio ». Philippe TISSOT pour la question n°11, n°12, n°13 et n°14.

11. MUSEES DE MONTBELIARD – 13^{EME} NOCTURNE ETUDIANTE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION, LA VILLE DE MONTBELIARD, LE « 19, CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN », LE PAVILLON DES SCIENCES, L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE ET LES ASSOCIATIONS ETUDIANTES « AE UTBM » ET « MOSEL'ADIO »

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Merci Madame le Maire.

La première délibération concerne les musées de Montbéliard avec la 13^{ème} Nocturne Etudiante qui aura lieu, cette année, le 14 octobre, c'est-à-dire dans trois jours et elle se déroulera de 18h00 à 1h00 du matin.

Je rappelle que l'objectif de la Nocturne Etudiante est de permettre aux étudiants de Montbéliard et du Pays de Montbéliard de découvrir un petit peu les structures culturelles qui sont présentes à Montbéliard.

Pour ce qui concerne la Ville, on aura, comme chaque année, la participation du Château avec la découverte de l'exposition « Dualités. Les collections beaux-arts revisitées » au sein de laquelle il y aura une visite commentée un petit peu spéciale destinée particulièrement aux étudiants « La main dans le sac : un chemin détourné et ludique pour découvrir les œuvres ».

Nous aurons également, pour la Ville de Montbéliard, « Info Jeunes Montbéliard » qui proposera un géocaching entre les différents lieux culturels avec un itinéraire permettant aux étudiants de découvrir le centre-ville et son patrimoine.

Cette Nocturne Etudiante est soutenue par Pays de Montbéliard Agglomération.

Il convient donc de signer la convention entre la Ville de Montbéliard, PMA, le CRAC qui, en tant que structure culturelle associative de Montbéliard, est partie prenante, avec le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche Comté, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard et les associations étudiantes « AE UTBM » et « Mosel'Adio » pour demander à PMA la subvention afférente à ce projet.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je dois m'absenter pendant une bonne demi-heure donc je donne pouvoir à Monsieur PONCET.

Madame le Maire

Très bien, c'est noté.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais, je reviens ensuite.

Madame le Maire

Très bien.

Question n°12 « Musées de Montbéliard – Demande de subvention au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Inventaire et numérisation des collections de sciences naturelles – Année 2022 ». Philippe TISSOT.

12. MUSEES DE MONTBELIARD – DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION – INVENTAIRE ET NUMERISATION DES COLLECTIONS DE SCIENCES NATURELLES – ANNEE 2022

Monsieur Philippe TISSOT expose :

La question n°12 concerne toujours les musées de Montbéliard avec une demande de subvention au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation pour poursuivre notre inventaire et numérisation des collections de sciences naturelles.

Je vous rappelle que cette demande s'inscrit dans le deuxième plan décennal de récolement et que, pour l'année 2022, nous avons en projet l'informatisation et la numérisation de la collection botanique Victor MADIOT avec environ 17 000 à 20 000 planches pour lesquelles un objectif de 12 000 planches a été envisagé pour l'année 2022. Pour remplir cet objectif, il va falloir, comme chaque année, que nous recrutions un chargé de récolement pour une période de douze mois et ce chargé de récolement est financé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et il convient d'effectuer cette demande de subvention.

Pour payer à la fois, le chargé de récolement et la mission dans son ensemble, nous avons besoin de 29 024 € qui seront financés, à hauteur de 20 000 €, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et, à hauteur de 9 024 €, par la Ville de Montbéliard.

Il convient donc d'approuver ces dispositions et d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention de 20 000 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 13 « Musées de Montbéliard – Demandes de subventions à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et à la Région Bourgogne Franche-Comté – Année 2022 ». Philippe TISSOT.

13. MUSEES DE MONTBELIARD – DEMANDES DE SUBVENTIONS A PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (PMA) ET A LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – ANNEE 2022

Monsieur Philippe TISSOT expose :

C'est également une demande de subvention, au titre des musées de Montbéliard, en direction de la Région Bourgogne Franche-Comté.

En 2022, nous aurons deux manifestations importantes qui vont concerner les musées.

Tout d'abord, nous aurons le colloque décennal autour de Georges Cuvier que l'on organise tous les dix ans, comme son nom l'indique, qui se tiendra du 19 au 22 octobre 2022 sur la thématique « Images des mondes disparus » et à côté de ce colloque, les musées organiseront une exposition intitulée « Anatomie comparée des espèces imaginaires ».

Pour permettre le financement de ces deux importantes manifestations, il convient de solliciter Pays de Montbéliard Agglomération à hauteur de 20 000 €. Nous allons solliciter un soutien à hauteur de 10 000 € pour la mise en place de l'exposition et un soutien de 10 000 € pour l'organisation du colloque décennal Cuvier.

Par ailleurs, la Région Bourgogne Franche Comté est également susceptible de cofinancer l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires », avec une sollicitation à hauteur de 30 000 €.

Vous avez sur la page suivante les budgets de ces deux manifestations.

Premièrement l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires » pour un montant de 104 350 €, avec les 10 000 € de PMA et 30 000 € de la Région et 3 000 € de la DRAC qui viennent en complément des 61 350 € de la Ville de Montbéliard.

En-dessous, vous avez le tableau prévisionnel de financement du colloque Cuvier à hauteur de 31 000 €. 17 900 € pour la Ville de Montbéliard, nous avons sollicité 10 000 € à PMA et puis, nous aurons des recettes propres au colloque, à savoir 1 900 € de montant d'inscriptions et 1 200 € de participations-inscriptions au cocktail dinatoire.

Cette délibération a été proposée, pour avis, à la commission compétente et il convient, aujourd'hui, d'approuver les présentes dispositions, d'approuver les plans de financement prévisionnels tels que présentés et d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter auprès de PMA et de la Région Bourgogne Franche Comté les deux subventions à hauteur de ce que j'ai exprimé.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Hélène MAITRE-HENRIET et Mme Myriam CHIAPPA KIGER momentanément absentes-

Madame le Maire

Question n° 14 « Festival des 4 Saisons 2021 – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et la Ville de Montbéliard ». Philippe TISSOT.

14. FESTIVAL DES 4 SAISONS 2021 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (PMA) ET LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Philippe TISSOT expose :

C'est une délibération concernant le financement du Festival des Quatre Saisons.

Vous savez que, pour cette manifestation, en termes d'image, nous pouvons nous inscrire dans le cadre de l'accroissement de l'attractivité culturelle du Pays de Montbéliard.

A ce titre, PMA nous alloue, chaque année, une subvention de 8 000 € sauf que cette année, nous avons un certain nombre de spectacles qui ont été supprimés pour cause de crise sanitaire et la subvention est à peu près divisée par deux. Donc, en fonction de ce que propose PMA, il convient de solliciter PMA pour nous verser les 4 375 € proposés. Pour cela, il convient donc de signer la convention qui va nous permettre de demander cette subvention.

Madame le Maire

Des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Evidemment, on ne va pas s'opposer. On va simplement dire que c'est très bien de poursuivre l'idée de Jocelyne RICCI à l'époque, comme l'Orchestre Victor Hugo par exemple. Tout à l'heure, il y a eu une sorte de fatalisme, Madame le Maire, sur la Petite-Hollande : « c'est comme ça ! », « c'était mieux avant ! » etc. Je crois qu'il faut aussi mettre en avant ce qui marche, comme vous le faites aussi. J'ai l'impression que l'on baisse un peu les bras, on fait tout ce que l'on peut.... Je me souviens toujours de cette phrase de Raymond ARON : « on dit quelque chose, qu'est-ce que je ferais à votre place ? ». Evidemment, on ne va pas tout bouleverser ! Mais, à certains moments, il faut mettre en avant ce qui fonctionne. Faire attention, maintenant, à cet individualisme qui gagne tout le monde. On a bientôt l'impression, dans cette ville comme dans de nombreuses villes, que les quartiers sont en train de coexister, qu'il n'y a pas de lien entre eux. C'est bien que le Festival des Quatre Saisons, l'orchestre soient là-haut... Tout à l'heure, c'était un petit peu une sorte de fatalisme, Madame le Maire, ça plombait... Vous avez bien compris la discussion de Monsieur LACHAMBRE, il prend sa part de responsabilité comme tout un chacun. Donc, c'est très bien que le Festival des Quatre Saisons continue, tout ce que vous mettez pour faire du lien, plus sur les personnes que sur les bâtiments parce que les bâtiments, on en a fait la triste expérience que les bâtiments, le béton ne suffisaient pas à relier les gens.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON, je voudrais quand même vous rappeler qu'il y a une dizaine d'années quand vous étiez à notre place ici, il y avait des concerts au Jules Verne que vous vous êtes empressés d'arrêter. En matière de lien social, on fait mieux !

Ceci étant dit, nous allons voter.

Monsieur Eric LANÇON

Vous ne pouvez pas vous en empêcher !

Madame le Maire

Ah ben non !

Monsieur Eric LANÇON

Allez, essayez ! Prenez sur vous !

Madame le Maire

Non !

Monsieur Eric LANÇON

Mais si ! Mais si ! Vous allez voir !

Monsieur Philippe TISSOT

C'est vrai que ces concerts découvertes musique du monde étaient intéressants, je suis allé à quelques-uns et c'était bien. C'est bien de faire vivre le Jules Verne.

Madame le Maire

Vous me tendez une sacrée perche, je ne peux pas résister, je la prends !

Monsieur Eric LANÇON

Je savais bien !

Madame le Maire

Non, vous ne saviez pas !

Monsieur Eric LANÇON

Je serais surpris si vous ne répondiez pas ! Je m'inquièterais pour votre santé ! Mais, là, ça va !

Madame le Maire

Ne vous en faites pas, ça va bien !

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 15 « Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement de la subvention ». Christophe FROPPIER.

15. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit de quelque chose qui fonctionne bien, c'est le projet de dynamisation du centre-ville avec un versement de la subvention à la CAEM qui est l'association des commerçants.

Vous savez que l'on aide cette association à hauteur de 50 % du montant des actions, l'aide est plafonnée à 10 000 € par action. Il s'agit d'une action qui s'est déroulée au mois de juin/juillet avec Shopping Gagnant et points doublés. Sur un montant de 10 658 €, on propose une aide de 5 329 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 5 329 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 16 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement de la subvention ». Christophe FROPPIER.

16. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Toujours dans le cadre du projet de dynamisation du centre-ville, là, avec un fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales, avec le versement d'une subvention à Monsieur KLINGUER Jean-Philippe qui habite au 52 Place Albert Thomas, avec des travaux d'un montant de 805 €, une aide à hauteur de 20 % plafonnée à 3 000 €, ce qui fait une subvention de 161 €.

Après avis de la commission compétente, il vous est proposé de verser cette subvention de 161 € à Monsieur KLINGUER.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 17 « Ravalements de façades d'immeubles – Subventions aux particuliers ». Christophe FROPPIER.

17. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit de la SCI L'AVENIR qui est située 16 rue Saint-Georges, avec un montant de travaux de 20 803,75 € et une subvention estimée à 3 120,56 €.

Il vous est proposé de verser cette subvention au propriétaire de la SCI L'AVENIR suite aux travaux réalisés.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 18 « Ouvertures dominicales dérogatoires des commerces de détail accordées par le Maire pour 2022 – Avis du Conseil Municipal ». Christophe FROPPIER.

18. OUVERTURES DOMINICALES DEROGATOIRES DES COMMERCES DE DETAIL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR 2022 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Vous retrouvez les douze dimanches toutes branches d'activité confondues.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins spécifiques des concessions automobiles, il est envisagé d'accorder à cette branche les dimanches sollicités pour les opérations « portes ouvertes ». Les dates, fixées nationalement, ne sont pas encore connues à ce jour, mais il s'agit en principe de 5 dimanches, en janvier, mars, juin, septembre et octobre donc en plus de ces dimanches.

Madame le Maire

Il n'y a peut-être que le 25 décembre qui nous laisse quand même très dubitatifs, je ne pense pas que beaucoup de commerces vont ouvrir le 25 décembre. On verra si on peut changer la date parce que, franchement, ce n'est vraiment pas adapté. Je pense que quand les douze dimanches ont été proposés, personne n'a pas fait attention véritablement aux dates.

Sidonie MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Sur cette question, je voulais évoquer ce que vous venez de dire. Quand on a évoqué la liste des dimanches en commission, on avait soulevé le point de la pertinence de ce dimanche. Moi, ce n'est pas pour discuter de la question de ces douze dimanches mais ça me semblait quand même avoir peu de sens ou alors on avait juste plaqué les dates d'une année à l'autre.

Madame le Maire

Je pense que c'est ça.

Madame Sidonie MARCHAL

C'est moyen quand même !

Madame le Maire

On verra. Pour le moment, on vote comme ça et puis, je pense que l'on reviendra là-dessus pour changer ce dimanche si les commerçants le souhaitent.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 19 « Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ». Eddie STAMPONE de la question n°19 à la question n°34. J'espère que vous aimez les chiffres !

19. ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. Vous mettez un entrain certain pour la question n°19 qui, à mon avis, ne va pas forcément rendre fou notre Conseil.

Cette question concerne l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les collectivités locales sont soumises à des règles budgétaires et comptables, c'est-à-dire à des règles tant sur la prévision que sur l'exécution. Ces règles sont regroupées dans des instructions qui sont spécifiques à chaque niveau de la collectivité ou à la nature du service par exemple lorsque l'on a un service public industriel et commercial. On a cela, par exemple, sur le Pays de Montbéliard, avec l'eau et l'assainissement, les ordures ménagères, le transport public.

Depuis 1997, les communes et les EPCI appliquent l'instruction budgétaire et comptable M14 -Ne me demandez pas ce que ça veut dire !- qui a permis de passer, à l'époque, d'une comptabilité de caisse à une comptabilité des droits constatés c'est-à-dire à une vraie comptabilité patrimoniale avec un compte de résultat, un bilan, un inventaire et divers états financiers visant à donner une image fidèle de la situation patrimoniale de la commune.

Avec la création des métropoles, une nouvelle nomenclature a été adoptée, la M57, -Ne me demandez toujours pas ce que ça veut dire !- qui prend en compte l'objectif de qualité comptable, intègre les dernières dispositions normatives établies par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP).

A compter du 1^{er} janvier 2024, la M57 remplacera la M14 pour l'ensemble des collectivités et nous vous proposons de l'adopter par anticipation dès le 1^{er} janvier 2022.

Quels sont les principaux points à retenir concernant la M57 ?

Le premier point c'est l'autorisation qui est donnée au Maire de faire des virements de crédits entre chapitres à l'exception du chapitre lié aux frais de personnel donc le chapitre 012. C'est ce que l'on appelle la fongibilité des crédits où le Maire sera autorisé, si le Conseil Municipal l'y autorise, de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. On retrouvera les décisions du Maire sur les éventuels virements de crédits dans le dossier de chaque Conseil Municipal.

Le deuxième point est l'apurement du compte 1069 qui est un compte qui avait été utilisé au tout début de la mise en œuvre de la M14 en 1997 qui visait à atténuer les faits des rattachements des charges et produits lors de la première année de mise en œuvre de cette technique comptable. Pour la Ville de Montbéliard, ce compte qui est un compte de passif est débiteur de 199 284,19 € et donc, il convient de le financer. On verra ça tout à l'heure dans le DM n°2.

Le troisième point est le régime d'amortissement des immobilisations. Jusqu'à présent, avec la M14, les immobilisations étaient amorties l'année suivante de la mise en service du bien ou de l'acquisition. Avec la M57, ça sera un amortissement qui sera pris en compte dès l'année de mise en service ou d'acquisition selon la règle du prorata temporis. Et évidemment, un amortissement linéaire puisque, pour une collectivité locale, l'amortissement fiscal n'a aucun intérêt. Et, il y a des durées d'amortissement que le Conseil Municipal doit adopter, vous les avez dans le rapport, vous avez les différentes durées d'amortissement qui sont proposées en fonction de la nature du bien.

Une nouveauté également, c'est la comptabilisation des immobilisations par composant pour les immeubles de rapport, on aura la possibilité, si on le souhaite, de comptabiliser nos immobilisations. Par exemple, si on devait construire un immeuble pour lequel ça s'adapterait : un ascenseur, le toit, on pourrait décomposer notre immobilisation pour définir des durées d'amortissement différentes pour tenir compte de la durée du vieillissement différente selon les composants.

Et puis, enfin, la reprise, au compte de résultat, des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables. Ça c'était, jusqu'à présent, pour les budgets SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Quand un SPIC amorti un bien, il a la possibilité d'amortir dans les mêmes conditions, dans la même durée, la subvention d'investissement, ce qui crée une recette de fonctionnement qui vient atténuer la charge de fonctionnement de l'amortissement. Et, cela sera autorisé avec la M57.

Le préalable c'est l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier qui est en annexe du document. Il rappelle les principes budgétaires dont celui de l'unité auquel nous dérogeons puisque nous avons un budget annexe qui est celui du cimetière mais, heureusement, c'est autorisé, ce n'est pas une particularité montbéliardaise, c'est une possibilité qui est donnée aux collectivités locales de créer des budgets annexes selon certaines conditions. Là, pour le cimetière, s'agissant d'une activité qui est dans le domaine concurrentiel, on doit l'isoler dans un budget annexe.

Ce Règlement Budgétaire et Financier rappelle également le cycle budgétaire, précise le calendrier budgétaire prévisionnel, il prévoit que nous adopterons le compte financier unique pour une plus grande transparence des documents budgétaires et comptables dès que cela sera possible et dès que nous serons prêts également. Il fixe également les règles spécifiques adoptées par la Ville de Montbéliard lorsqu'une option peut être prise. C'est ainsi que nous continuerons à adopter, si vous en êtes d'accord, le budget par nature et de le présenter par fonction. Les actes sont dématérialisés et transmis sous format numérique au contrôle de légalité. Nous faisons également le choix de présenter nos investissements de moyen ou long terme sous la forme de Programme Pluriannuel d'Investissements c'est-à-dire les Autorisations de Programme -on en parlera tout à l'heure aussi- avec les Crédits de Paiement qui sont associés. Et, nous avons opté également pour le régime semi-budgétaire des provisions.

Pourquoi ne pas attendre le 1^{er} janvier 2024 ? Déjà parce que nous sommes prêts. Le service Finances a fait un travail considérable et il mérite d'être remercié pour cela. Parce que, plutôt que d'être dans la marée du 1^{er} janvier 2024, là, nous serons par anticipation et donc nous pourrions bénéficier du soutien de nos partenaires de la DGFIP et de la DGCL. Parce, également, nous pourrions bénéficier du soutien de notre prestataire informatique ce qui sera peut-être un peu moins facile au 1^{er} janvier 2024. Parce que nous pourrions aussi, si possible, anticiper la mise en œuvre du compte financier unique et, enfin, parce que nous souhaitons poursuivre vers l'objectif de qualité des comptes.

L'inconvénient c'est que la maquette du BP 2022 ne reprendra pas les éléments de l'exercice précédent mais on le reprendra dans le rapport de présentation. Ça c'est un problème technique, on ne peut pas faire autrement.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57, pour le Budget Principal de la Ville de Montbéliard, à compter du 1^{er} janvier 2022.
- d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération.
- de procéder à l'apurement du compte 1069 par opération d'ordre semi-budgétaire avec un mandat d'ordre mixte d'un montant de 199 284,19 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».
- de fixer les durées d'amortissement des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2022 telles que présentées.
- d'appliquer le régime d'amortissement linéaire au prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2022 pour chaque catégorie d'immobilisations amortissables.

- d'appliquer l'amortissement par composants au cas par cas, dès lors que l'enjeu est significatif.
- d'approuver la reprise des subventions d'investissement sur une durée identique à la durée d'amortissement du bien financé.

La précision concernant le 1069 c'est qu'en fait, on avait deux possibilités pour régulariser ce compte. Soit on le régularisait par une modification de la balance d'entrées lors de l'ouverture de l'exercice 2022 ou par une vraie écriture comptable. On a fait ce choix-là pour plus de visibilité sur notre budget, pour que l'on ait des balances d'entrées qui ne soient pas modifiées d'une année sur l'autre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci. Après cette présentation synthétique et passionnante, y-a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'ont pas pris part au vote Mme le Maire et Mme Hélène MAITRE-HENRIET momentanément absentes-*

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n° 20 « Décision Modificative n°2 – Budget Principal ». Eddie STAMPONE.

20. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Monsieur le 1^{er} Adjoint.

C'est la Décision Modificative n°2. Comme chaque année, nous ajustons notre budget en fonction des informations inconnues lors de l'élaboration du budget en mars. Nous l'avons déjà fait en juillet avec la Décision Modificative n°1 et, là, on vous propose un deuxième ajustement qui est un ajustement classique, traditionnel car on le prend quasiment systématiquement avant la fin de l'année.

Classiquement, nous étudierons d'abord les évolutions de la section de fonctionnement et puis celle de la section d'investissement, la section de fonctionnement alimentant la section d'investissement.

Je vous rassure, je vais essayer de faire court et synthétique.

En dépenses de fonctionnement, nous abondons les charges générales de 277 231 € pour tenir compte principalement d'une prévision à la hausse des frais de gardiennage pour le Marché de Noël (+ 52 000 €) en cas de maintien du contrôle du passe sanitaire mais également pour prendre en compte les frais engagés ou à engager dans le cadre de la sécurité informatique et pour se prémunir de cybers attaques telle que celle qui a été déjouée en août 2021, ainsi que de l'augmentation de la hausse du tarif unitaire des repas faisant augmenter le poste « alimentation ».

Il est également nécessaire de réabonder certains postes tels que le poste « énergie électricité » suite à des virements de crédits opérés entre les deux Décisions Modificatives.

Les charges de personnel seront moins élevées que celles prévues au BP 2021 et à la Décision Modificative n°1, nous prévoyons de les diminuer de près de 171 000 €.

Les autres charges de gestion courante sont quant à elles diminuées de 95 726 €, avec une baisse de subventions pour projets suite à l'annulation de manifestations qui n'ont pas pu se tenir. Je parle principalement du Carnaval, du Festival du Nez Rouge et de la course du Lion.

A l'issue de ces ajustements, les dépenses de fonctionnement augmentent finalement de 21 039 €.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles diminuent de 69 770 €. Nous constatons ainsi, dans notre budget, la baisse de 402 967 € des produits des services et du domaine dans le contexte sanitaire qui a entraîné une baisse de fréquentation de nos équipements, des manifestations et des activités organisées par la Ville mais aussi des choix politiques telle que la gratuité des terrasses ou de l'abandon des loyers pour nos locataires frappés de fermeture. Nous prévoyons également une baisse du produit de location des salles. Cette importante baisse de recettes est compensée par une hausse des dotations et participations de 315 158 € dont 247 755 € de participation de l'ARS au centre de vaccination mais également une hausse des produits fiscaux de 45 479 € suite à l'actualisation du produit fiscal à percevoir. A l'issue de ces opérations, 21 039 € de dépenses en plus 69 770 € de recettes en moins, ce sont près de 91 000 € que nous devons financer en section de fonctionnement et pour ce faire, nous vous proposons de diminuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le même montant.

Justement, en section d'investissement, nous prévoyons une hausse des dépenses de 115 304 €. Conformément à l'adoption de la précédente délibération, nous devons financer 199 284 € pour le compte 1069 préalablement au passage à la M57. Nous inscrivons 181 000 € dans le cadre des réserves foncières et 240 000 € pour l'éclairage du Théâtre, le plan de financement ayant déjà fait l'objet d'une précédente délibération.

Les immobilisations en cours doivent être abondées de 238 562 € avec principalement les travaux d'aménagement des abords de la Maison Médicale et ces dépenses sont compensées en partie par des crédits qui seront utilisés en 2022 et par des ajustements sur divers travaux.

Par ailleurs, nous vous proposons d'actualiser les Crédits de Paiement sur trois programmes :

- Sur le Conservatoire, les Crédits de Paiement sont diminués de 1,2 millions d'euros et reportés en 2022. Consécutivement au retard de la construction du bâtiment, PMA ne sollicitera pas le versement de la participation en 2021 mais la sollicitera en 2022.
- Sur l'ilot des Hexagones, le Conseil Municipal a approuvé le bilan financier prévisionnel de la ZAC arrêté au 31 décembre 2020 en sa séance du 5 juillet 2021 et il est donc nécessaire d'abonder la participation d'équilibre de la Ville.
- Sur le Château, les Crédits de Paiement sont également abondés de 120 000 € pour tenir compte des études de 2021.

Les recettes d'investissement augmentent de 157 737 € suite à l'actualisation du FCTVA et de la taxe d'aménagement et des subventions d'investissement à percevoir.

La différence entre les crédits en dépenses et les crédits en recettes d'investissement, c'est-à-dire 43 000 € de recettes supplémentaires mais comme je vous ai proposé de diminuer l'apport de la section de fonctionnement de près de 91 000 €, nous devons financer 48 000 € en investissement et cela sera fait, si vous en êtes d'accord, par un emprunt d'équilibre prévisionnel abondé à hauteur de 48 000 €.

Voilà, Madame le Maire, les principales évolutions que nous proposons d'inscrire dans notre budget à l'occasion de cette deuxième Décision Modificative.

Madame le Maire

Merci beaucoup pour ces explications bien détaillées.

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, j'ai deux questions.

La première concerne les 170 000 €, je pense que c'est le non recrutement de policiers, on en recrute un si j'ai bien lu le tableau dans un des rapports suivants, je pense que c'est cela.

Monsieur Eddie STAMPONE

C'est un différé sur l'ensemble des recrutements, pas seulement sur la Police, sur l'ensemble de nos recrutements.

Monsieur Eric LANÇON

L'autre fois, on était à moins cinq donc je me disais que ça correspondait à peu près à la somme ! Non ? Il y a d'autres différés ?

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Eric LANÇON

La deuxième question : on voit apparaître 230 000 € sur les abords de la Maison Médicale. On parle bien de la Maison Médicale en face de la fromagerie, on est d'accord ?

Madame le Maire

Absolument.

Monsieur Eric LANÇON

D'accord. Après avoir voté un prix de vente à 6,7 € le m², on leur offre également 230 000 € ! Je pense que...

Madame le Maire

Non, Monsieur LANÇON, on ne leur offre pas 230 000 €, on l'offre aux Montbéliardais et aux habitants du Pays de Montbéliard qui vont venir...

Monsieur Eric LANÇON

C'est bien les finances de la Ville. On est bien d'accord !

Madame le Maire

Oui mais, à chaque fois que l'on fait un équipement, autour de l'équipement, il y a toujours des aménagements !

Monsieur Eric LANÇON

Oui, oui d'accord !

Madame le Maire

Par exemple, avec le THNS, les équipements que nous avons dû faire tout autour de cet équipement qui a porté sujet à caution à de nombreuses reprises.

Sur cette question, y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'était pour vous dire que je m'opposais !

Madame le Maire

Ah, vous vous opposez ! D'accord.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ça serait bien aussi de nous laisser le temps de voter !

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Cinq oppositions. Des abstentions ? Non. La délibération est adoptée.

Pour	:	27
Contre	:	5
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 21 « Autorisations de Programme – Ajustement ». Eddie STAMPONE.

21. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AJUSTEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Dans la suite de la précédente délibération, il vous est proposé d'ajuster les Crédits de Paiement associés aux Autorisations de Programme.

Pour le Conservatoire, ce sont 1 200 000 € en moins sur 2021 qui seront reportés en 2022 et les 1 600 000 € que nous devons verser en 2022, seront versés un peu plus tard lorsque le bâtiment sera achevé.

Sur les Hexagones, ce sont 400 000 € supplémentaires consécutivement à l'adoption du bilan financier de la ZAC.

Sur le Château, ce sont 120 000 € supplémentaires suite aux études qui ont été réalisées en 2021.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 22 « Admissions en non valeur et créances éteintes des titres irrécouvrables – Budget Principal 2021 ». Eddie STAMPONE.

22. ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES DES TITRES IRRECOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est une question traditionnelle, ce sont les demandes d'admission en non valeur.

Le Trésorier Municipal de Montbéliard a, dans plusieurs cas, des difficultés à recouvrer des créances que la Ville de Montbéliard a sur un certain nombre de ses débiteurs. Le Trésorier Municipal nous propose d'en accepter pour 22 015,29 €. Il faut savoir que, sur certaines de ces créances, on avait déjà provisionné à hauteur de 6 807 €.

Les créances éteintes c'est lorsque l'on est dans l'incapacité de recouvrer suite à une décision juridictionnelle qui est définitive notamment dans le cadre des clôtures de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ou lorsque l'on est dans le cadre d'un dossier de surendettement. Le Trésorier Municipal nous propose d'admettre en non valeur 22 007,75 €. Nous avons provisionné à hauteur de 20 185 €.

On fera la reprise sur le BP 2022 mais nous avons bien provisionné en 2021.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 23 « Admissions en non valeur des titres irrécouvrables – Budget annexe du service public des cimetières 2021 ». Eddie STAMPONE.

23. ADMISSIONS EN NON VALEUR DES TITRES IRRECOUVRABLES – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est la même chose pour le budget annexe des cimetières. Ça concerne une redevance funéraire pour 498,52 € que le Trésorier Municipal nous demande d'admettre en non valeur.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous avons maintenant quatre questions qui concerne une garantie d'emprunt pour les différentes constructions de l'ADAPEI à la Petite-Hollande. Est-ce que l'on peut voter les quatre délibérations en même temps ? Grosso modo, le thème est le même. Je vous propose si vous en êtes d'accord, de présenter les quatre délibérations et on les votera l'une derrière l'autre mais la présentation sera une seule pour les quatre bâtiments. Si vous en êtes d'accord ? Oui. Très bien.

Eddie, pour la question n° 24 à la question n°27.

24. GARANTIE D'EMPRUNT A L'ADAPEI DU DOUBS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RESSOURCES ENFANCE ET ADOLESCENCE (IME ET EEAP)
25. GARANTIE D'EMPRUNT A L'ADAPEI DU DOUBS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RESSOURCES ENFANCE ET ADOLESCENCE (ESAT)
26. GARANTIE D'EMPRUNT A L'ADAPEI DU DOUBS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RESSOURCES ENFANCE ET ADOLESCENCE (SESSAD)
27. GARANTIE D'EMPRUNT A L'ADAPEI DU DOUBS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Ça fera moins de chiffres !

Ça concerne la garantie d'emprunt que l'ADAPEI sollicite auprès de la Ville de Montbéliard. Comme vous le savez, l'ADAPEI créé un centre de ressources enfance et adolescence situé rue du Petit-Chênois pour un montant estimé de 12 800 000 €, ce qui est quand même un montant considérable. C'est un centre qui regroupera un institut médico éducatif, un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés, un service d'éducation spéciale et de soins à domicile et un établissement de services d'aide par le travail. Son financement sera assuré par les fonds propres de l'association à hauteur de 4 617 000 € et l'ADAPEI prévoit six emprunts à long terme souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un total de 6 866 000 € et puis d'autres emprunts auprès d'un autre établissement bancaire.

Elle prévoit également la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) située rue Brossolette pour un coût de 9 800 000 €. Le financement sera aussi assuré par des fonds propres de l'association à hauteur de 6 440 000 € et par deux emprunts à long terme souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 2 352 000 € et par trois autres emprunts auprès d'un autre établissement bancaire. L'association a sollicité la Ville de Montbéliard en garantie des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 9 218 000 € à hauteur de 50 % soit 4 609 000 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter la garantie de ces emprunts contractés par l'ADAPEI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vous avez les contrats de prêt qui figurent en annexe de votre rapport.

Madame le Maire

Pour la première garantie d'emprunt, il s'agit du centre de ressources - Institut Médico-Educatif et Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Pour la deuxième garantie d'emprunt, il s'agit du centre de ressources - Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile et Etablissement. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Pour la troisième garantie d'emprunt, il s'agit centre de ressources - Service d'Aide par le Travail. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Pour la dernière garantie d'emprunt qui concerne la Maison d'Accueil Spécialisée. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous pouvons maintenant passer à la question n° 28 « Création d'un centre culturel en centre-ville (tranche 2 – aménagement du bâtiment sis 18 rue de Velotte) – Demande de subventions ». Eddie STAMPONE.

28. CREATION D'UN CENTRE CULTUREL EN CENTRE-VILLE (TRANCHE 2 – AMENAGEMENT DU BATIMENT SIS 18 RUE DE VELOTTE) – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il s'agit de la création du centre culturel en centre-ville et d'une demande de subvention.

Nous avons acquis, en 2018, la maison HIRSCH au 18 rue de Velotte. Des études ont été menées et, dans la continuité de ces études, les travaux vont prochainement être engagés.

Le coût estimatif des travaux est de 2 115 619,71 € HT. Une demande de subvention de 100 000 € a été fléchée pour ce projet par le Département du Doubs dans le cadre du contrat C@P 25 du Pays de Montbéliard. L'Etat sera également sollicité au titre du programme « Action Cœur de Ville ».

Il vous est donc proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel qui pourrait être le suivant :

- l'Etat pour 1 592 495,77 €
- le Département pour 100 000 €
- un reste à charge pour la Ville de Montbéliard de 423 123,94 €

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les présentes dispositions,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions, et à signer tout acte s'y rapportant.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 29 « Marché n°2018-046 « Accès Internet asymétriques non garantis professionnels » - Avenant n°1 – Transfert ». Eddie STAMPONE.

29. MARCHÉ N°2018-046 « ACCES INTERNET ASYMETRIQUES NON GARANTIS PROFESSIONNELS » - AVENANT N°1 – TRANSFERT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il s'agit d'une question purement juridique.

Nous avons un contrat avec la société STELLA TELECOM qui est titulaire d'un marché. La société STELLA TELECOM a transféré ce marché à sa société mère CELESTE qui est située à CHAMPS SUR MARNE en Seine et Marne. Il est nécessaire de signer un avenant pour constater le transfert du marché vers la société mère CELESTE.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 30 « Mise en vente de biens réformés sur la plateforme de vente aux enchères en ligne « Webenchères » ». Eddie STAMPONE.

30. MISE EN VENTE DE BIENS REFORMES SUR LA PLATEFORME DE VENTE AUX ENCHERES EN LIGNE « WEBENCHERES »

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est une question traditionnelle, c'est la vente aux enchères des biens qui, autrefois, partaient à la poubelle, au rebus plutôt.

Là, on vous propose à nouveau de mettre en vente du matériel sur le site Webenchères. Vous avez la liste du matériel que l'on propose de mettre aux enchères.

Si jamais, les biens ne trouvaient pas preneur, on se propose de les remettre en vente à l'issue de la session soit au même prix de départ, soit par le biais d'une nouvelle vente avec une remise dans la double limite de 50% de réduction maximum et d'un prix plancher de 5 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à aliéner les biens mobiliers et à signer tous les documents inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 31 « Responsabilité Civile – Indemnisation sinistre MARFINA PAYS DE MONTBELIARD ». Eddie STAMPONE.

31. RESPONSABILITE CIVILE – INDEMNISATION SINISTRE MARFINA PAYS DE MONTBELIARD

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Là, ce n'est pas de chance, un bus est passé au mauvais moment, c'est-à-dire au moment où un de nos agents passait la débroussailleuse ! Un caillou a été projeté sur le bus, ce qui a engendré un dommage pour la société MOVENTIS de 1 114,02 €. Notre franchise étant de 1 000 €, on vous propose de régler ce problème à l'amiable avec la société MOVENTIS.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 32 « Personnel communal – Convention de mise à disposition d'un temps assistante socio-éducative du service social du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la Ville de Montbéliard ». Eddie STAMPONE.

32. PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TEMPS ASSISTANTE SOCIO-EDUCATIVE DU SERVICE SOCIAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRES DE LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous avons une convention avec le CCAS qui met à disposition de la Ville 4 heures par semaine sur 44 semaines par an pour le suivi social du personnel municipal, c'est une assistante sociale.

La précédente convention arrive à échéance, il est nécessaire d'en établir une nouvelle, pour une durée de trois ans, dans les mêmes conditions que la précédente.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 33 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ». Eddie STAMPONE.

33. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Encore une question traditionnelle, c'est l'actualisation du tableau des emplois. Vous l'avez dans votre projet de rapport. Les crédits seront inscrits au budget.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question pour Eddie STAMPONE. Question n° 34 « Associations – Adhésion – Année 2022 ». Eddie STAMPONE.

34. ASSOCIATIONS – ADHESION – ANNEE 2022

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

On vous propose d'adhérer à une association en 2022. Il s'agit de l'association des musées de Bourgogne Franche-Comté qui est une nouvelle institution qui est née en 2019 et qui a pour objectif de fédérer le plus grand nombre possible de musées de la grande région Bourgogne Franche-Comté et de leur donner les moyens de s'inscrire dans une logique de développement et de valorisation commune, en étant porteuse de projets transversaux permettant de mettre en valeur les musées et leurs collections.

L'intérêt de cette adhésion c'est surtout de s'inscrire dans le réseau territorial et de bénéficier également des formations qui sont proposées par cette association. En octobre 2021, par exemple, une formation de deux jours aura lieu sur le thème de la conservation des collections de sciences naturelles à Montbard.

Le montant annuel de cette adhésion est de 500 €.

Il est proposé l'adhésion de la Ville à cette association et que Monsieur TISSOT représente la commune.

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'association des musées de Bourgogne Franche-Comté,
- de désigner Monsieur Philippe TISSOT comme représentant à cette association.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

La dernière question « Contrat de fourniture de vapeur de l'usine d'incinération – Chauffage urbain – Avenant ». Rémi PLUCHE.

35. CONTRAT DE FOURNITURE DE VAPEUR DE L'USINE D'INCINERATION – CHAUFFAGE URBAIN – AVENANT

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire.

Il s'agit, comme on l'a dit tout à l'heure, du contrat de fourniture de vapeur de l'usine d'incinération, du chauffage urbain et de son avenant.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) a confié à Valinéa, délégataire, la vente des produits de valorisation énergétique issus de l'incinération des ordures ménagères.

Ainsi, un contrat établissant les modalités de vente et de livraison de l'énergie calorifique à la chaufferie de la Petite Hollande a été signé entre la société Valinéa et la société Dalkia, délégataire du réseau de chauffage urbain, le 28 juin 2016 ; PMA et la Ville de Montbéliard étant cosignataires.

Ce contrat prévoit un engagement réciproque des deux exploitants. Le premier, Valinéa, s'engageant à fournir un volume minimum de chaleur au second, Dalkia, lequel s'engageant réciproquement à lui acheter.

Cependant, un certain nombre de difficultés sont apparues quant à l'exécution du contrat, la société Dalkia considérant ne pas avoir à disposition les quantités attendues au titre du contrat, Valinéa considérant de son côté fournir ces quantités contractuelles en sortie UIOM.

Dalkia et Valinéa après échanges ont convenu de définir des modalités techniques et financières précises pour exécuter les obligations définies dans le contrat.

L'engagement des deux parties sera, avec la mise en œuvre de l'instrumentation requise, réellement comptabilisé. À partir de ces comptages, les défaillances éventuelles des deux parties seront traduites financièrement à l'aide d'un calcul théorique, qui fera l'objet d'une indemnisation annuelle.

Cette procédure a été validée par l'ensemble des signataires du contrat.

Je vous laisse lire les formules qui sont dans les annexes si vous aimez les formules mathématiques !

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de signer l'avenant n°1 au contrat de cession de chaleur produite par l'UIOM de Pays de Montbéliard Agglomération à la chaufferie de la Petite Hollande.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est une question ouverte : dans quelques mois, on va voter des projets importants sur l'usine d'incinération, quelles nouvelles on peut avoir aujourd'hui ? On a eu quelques nouvelles, il y a un mois, par la presse. Une drôle d'information ! Quelles nouvelles avez-vous par rapport à notre chauffage urbain, par rapport à l'usine d'incinération ? Je m'adresse, évidemment, au Maire de Montbéliard et puis à la 1^{ère} Vice-Présidente de PMA. Au jour d'aujourd'hui, au Conseil Municipal, quelles informations pouvez-vous nous donner sur ce dossier qui va peut-être créer quelques remous entre les communes, l'Agglomération et nous aussi ? C'est une question ouverte.

Madame le Maire

C'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, c'est un sujet d'importance puisque l'on parle à la fois de la manière dont nous allons traiter, trier nos ordures ménagères et où elles vont aller donc c'est un

sujet d'Agglomération qui impacte directement le chauffage de la Petite-Hollande puisque pour continuer à chauffer les 7 000 ou 8 000 habitants de la Petite-Hollande, il faut que l'on ait suffisamment de vapeur et à un prix correct. Donc, l'intérêt c'est de trouver la meilleure des solutions dans le traitement des ordures ménagères et dans l'apport de chauffage aux habitants.

Bien sûr, il y a un bureau d'études qui travaille à l'Agglomération sur le sujet des ordures ménagères, un bureau d'études et nos services pour le chauffage des habitants de la Petite-Hollande. Chacun communique l'un avec l'autre avec un troisième cabinet qui, lui, fait le lien entre les deux, qui est vraiment spécialisé dans ce type de chauffage. Evidemment, du choix du traitement des ordures ménagères de l'Agglomération, va dépendre la gestion des ordures ménagères. Si, par exemple, nous n'avons plus assez d'ordures ménagères pour fabriquer de la chaleur, il faudra que l'on trouve, si on continue avec le réseau actuel, un appoint en chaleur qui vient d'une autre source, ça peut être de la cogénération mais la cogénération n'est plus trop en odeur de sainteté aujourd'hui, ou un apport avec une chaufferie biomasse mais ça coûte bien cher si ce n'est que de l'apport. Donc, vous voyez, on est en train d'avancer parallèlement sur ces deux dossiers en voyant ce qu'il est possible de faire pour l'intérêt de tout un chacun : les habitants du Pays de Montbéliard pour le traitement des ordures ménagères et les habitants de la Petite-Hollande pour le chauffage. Et, les habitants de la Petite-Hollande et les Montbéliardais ont aussi des ordures ménagères. C'est un dossier vraiment complexe qui avance bien pour le moment mais qui n'est pas suffisamment avancé pour que je vous donne des conclusions puisqu'elles ne sont pas encore d'actualité.

Je ne sais pas si j'ai été clair ?

Monsieur Eric LANÇON

Si.

Madame le Maire

Je ne sais pas si ceux qui sont à la commission « ordures ménagères » à l'Agglomération souhaitent s'exprimer ? Olivier TRAVERSIER ?

Monsieur Olivier TRAVERSIER

Merci Madame le Maire.

C'est exactement ce que vous avez dit, c'est-à-dire que les études sont en cours. Pas la semaine prochaine mais la semaine d'après, on a la cinquième réunion de groupe de travail à PMA pour les ordures ménagères. Effectivement, ce qu'il va découler de l'UIOM ça sera ce qui se décidera pour les déchets ménagers notamment au niveau du tonnage et des objectifs à atteindre par habitant.

Monsieur Eric LANÇON

J'ai quand même lu quelques documents, on a quand même une idée sur les effectifs de tonnages attendus. Le plancher au-delà duquel on sera obligé de modifier le type d'alimentation en chauffage se situe à combien ? 30 000 tonnes ?

Madame le Maire

C'est 28 000 je crois !

Monsieur Eric LANÇON

28 000, c'est l'objectif.

Monsieur Olivier TRAVERSIER

Autour des 28 000, 30 000 tonnes et notamment 30 000 KWH pour le réseau de chaleur.

Madame le Maire

Le problème, si on n'a pas assez de vapeur, d'énergie renouvelable fatale, comme on appelle cela, c'est qu'on passe en TVA de 5,5 % à 20 %. Je ne sais pas si vous voyez ce que ça donne dans le portefeuille des habitants, c'est absolument impossible. Et, si on n'a pas de certitude là-dessus, écrivez parce que l'on ne va pas engager la collectivité et les habitants, si on n'a pas l'assurance que quelqu'un prendra en charge le surplus au cas où, malheureusement, il n'y ait pas suffisamment de vapeur, pas suffisamment de déchets. Alors, c'est très bien de trier mais, du coup, ça diminue le nombre de tonnes de vapeur.

Des bâtiments ont été détruits à la Petite-Hollande, il y a l'isolation des bâtiments, il y a un projet d'isolation par les bailleurs sociaux sur un certain nombre d'années, ce qui fait qu'il y aura moins besoin de vapeur mais vous voyez, tout cela, ce sont des calculs vraiment extrêmement précis à faire et c'est là-dessus que les cabinets d'études travaillent.

Monsieur Eric LANÇON

Avec aussi, obligatoirement, l'intervention de l'Etat qui a aussi son mot à dire par rapport aux subventions, vous le savez évidemment.

Madame le Maire

Sur l'usine d'incinération ?

Monsieur Eric LANÇON

Oui, c'est-à-dire que, dans l'organisation Bourgogne Franche-Comté, de la récupération des ordures, ils ont la capacité de pouvoir dire « une seule usine suffirait pour les deux » par exemple. Pour les deux, pour le pôle métropolitain j'entends bien. Nous, Conseil Municipal, on n'a pas grand-chose à dire puisque c'est des discussions aussi avec Belfort mais, vous le savez, c'est une donnée qui n'est pas encore exclue je pense, le fait d'aller déposer ses ordures dans le Territoire.

Madame le Maire

Si c'était le cas, on devra forcément trouver une autre source d'approvisionnement et, là, c'est l'usine biomasse, il n'y a pas cinquante solutions. On ne va pas s'engager sur le gaz, on ne va pas s'engager sur l'électricité. Vous voyez, c'est vraiment un dossier complexe.

Nous allons voter cette dernière délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Christine SCHMITT momentanément absente -

Madame le Maire

Maintenant, je vous écoute. Le Conseil est fini alors on va rentrer chez nous ! Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

La séance n'est pas levée....

Madame le Maire

Non, ce sont les questions diverses.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

J'espère que mes interventions figureront dans le compte-rendu.

Madame BIGUINET, nous sommes, certes dans l'Opposition, mais je crois quand même que nos interventions permettent d'avoir un débat démocratique, un autre éclairage sur certains dossiers et c'est vraiment le sens de cette assemblée, un débat démocratique, nous ne sommes pas qu'une chambre d'enregistrement !

Vous avez jugé, au début de ce Conseil, que mon intervention ne concernait pas le Pacte de Gouvernance et pourtant, dans ce Pacte, un chapitre est dédié aux liens de confiance entre PMA et les communes membres. Considérant que Montbéliard est encore une commune membre de PMA, je pense que je n'étais pas hors sujet ! Considérant que, sur au moins deux sujets, le lien de confiance entre la Ville et l'Agglomération est rompu, je pense que je n'étais pas hors sujet ! Quels sont ces sujets ? La culture et la santé. Je pense sincèrement que ces questions concernent le Conseil Municipal, concernent notre vie démocratique et, par analogie, concernent les Montbéliardais.

Qui peut comprendre que la Ville et l'Agglomération déposent, chacune de son côté, un dossier de candidature pour devenir « Capitale française de la culture » ? Est-ce le signe d'une bonne concertation, d'une bonne coopération entre la Ville de Montbéliard et l'Agglomération ? On peut donc s'interroger légitimement sur la pertinence de ces deux candidatures. Montbéliard a-t-elle si peu confiance en elle qu'elle ne souhaite pas s'intégrer dans un projet plus fédérateur ? Une candidature commune ne remettrait pas en cause la légitimité de Montbéliard ? Car légitime, elle l'est ! Elle l'est par son histoire, elle l'est par son patrimoine, elle l'est par son excellence et sa diversité culturelle. Sa légitimité, moi, je le pense sincèrement, serait même renforcée. C'est tout un territoire qui devrait se mobiliser pour être capitale culturelle. Se mobiliser pour soutenir la vitalité de sa culture, la partager bien au-delà de ses frontières et, bien sûr, bien au-delà de Montbéliard.

Autre exemple d'un positionnement hostile à l'Agglomération, la santé. Montbéliard a été la seule ville à refuser de soumettre à son Conseil Municipal la délibération concernant le transfert de la compétence de santé et de signer la charte de solidarité et de responsabilité en matière de santé sur le territoire de PMA. Un débat aurait pu avoir lieu au sein de cette assemblée. Notre Agglomération est-elle, pour notre ville, qu'un tiroir-caisse ou un recours pour un dossier qui l'arrange ? Cela donne, quand même, une piètre image de notre ville, de sa vision du territoire et de son sens du collectif. Faut-il rappeler que, sur de nombreux dossiers, c'est grâce à la mobilisation mais aussi le sens du compromis que des solutions ont été trouvées. Je pense à un dossier comme l'implantation de la clinique des soins de suite. C'est bien la mobilisation de tous, et je dis bien de tous, des Parlementaires, du Sénateur BOURQUIN, du Député BONNOT qui était aussi Président de l'Agglomération et bien sûr de vous, Madame BIGUINET, qui a permis de débloquent le dossier et permettre l'implantation de cette clinique. Alors, aujourd'hui, pourquoi refuser de signer cette charte de solidarité et de responsabilité en matière de santé ? Pourquoi, d'ailleurs, refuser même de la soumettre à ce Conseil Municipal ? Une réponse bien sûr, c'est pour la maison de santé qui se construit aux Gros Pierrons. Ce projet est porté par des investisseurs privés, des financiers, des investisseurs qui veulent réaliser, avant tout, ne vous trompez pas, un bon investissement avant la fin de la Zone Franche prévue en septembre 2022. La Ville, à l'instar des autres villes de l'agglomération, a une démographie médicale insuffisante avec une baisse de ses médecins généralistes, un nombre de médecins qui arrivent bientôt à l'âge de la retraite, un vieillissement de sa population. Montbéliard n'est donc pas épargnée par ce problème de démographie médicale qui existe sur l'ensemble de l'agglomération et, à ce titre, je comprends que cette maison de santé peut apparaître comme une vraie solution pour vous Madame BIGUINET, ce n'est qu'un trompe l'œil finalement. Je ne suis pas contre ce projet de manière dogmatique, je pense sincèrement que vous pourriez l'aborder de manière différente. Que le porteur de projet fasse de la spéculation financière, soit, c'est son rôle, c'est un investissement privé mais que la Ville ne soit pas en capacité d'imposer une éthique sur ce projet, cela me semble aberrant, cela me semble même incongru. Un terrain laissé à bon compte comme le disait Monsieur LANÇON tout à l'heure, un engagement dans la Décision Modificative pour la réalisation des abords de la maison médicale et, ce, sans aucune contrepartie. Tout ce projet se fait au détriment de toutes les autres communes. Les porteurs de projets vont siphonner les médecins dans les villes et les villages limitrophes, les villes et villages de PMA, sans aucun scrupule, sans aucune éthique. Ce n'est en aucun cas un renforcement du tissu médical de notre territoire, c'est un

déplacement des forces, des médecins au profit, certes, de notre ville mais, en aucun cas, dans l'intérêt général des malades. Nous pouvons légitimement aussi penser que les médecins recrutés conserveront leur patientèle, elle va les suivre et c'est normal, et apporteront peu à notre ville, il y aura toujours autant de difficultés pour les Montbéliardais à trouver un nouveau médecin de famille quand le leur partira en retraite. La Ville de Montbéliard doit être, me semble-t-il, plus exigeante, nos efforts doivent être mis ailleurs, il faut à tout prix du sang neuf, je ne comprends pas que l'engagement de notre ville ne soit pas conditionné avec l'arrivée de nouveaux médecins, de jeunes médecins. Il n'y a aucun risque à être exigeant. Le devoir de la puissance publique, quand elle s'engage dans un tel projet, c'est d'exiger des contreparties bénéficiant à l'intérêt général. On parle d'argent public. Que les promoteurs fassent de l'argent, pourquoi pas, qu'ils en profitent, ça va bientôt se terminer et c'est tant mieux car n'oublions pas, toute la Zone Franche a dévitalisé notre centre-ville sur lequel nous investissons aujourd'hui pour le redynamiser, sans aucune contrepartie, en termes de création d'emplois ou d'investissements dans nos quartiers. Mais, une collectivité ne peut pas raisonner ainsi, elle doit être au rendez-vous. Quand nous cédonc un terrain à bon marché, quand nous sommes facilitateurs et pour cette installation, Madame BIGUINET, à priori, vous l'avez été, quand on voit la rapidité de réponse des services consultés dans le cadre de la délivrance du permis de construire, vous avez fait le forcing. Quand nous finançons les abords, ce que nous nous apprêtons à faire, nous nous devons, ensuite, de présenter des résultats concrets à nos concitoyens. L'argent public doit servir uniquement l'intérêt général et pas servir les intérêts privés de financiers. Le problème de la démographie médicale est global et Montbéliard doit être le moteur dans la façon de le résoudre. On ne doit pas faire cavalier seul sur ce sujet. Vous pouvez toujours tenter un coup d'échecs et tuer les autres pour gagner mais cette victoire sera amère et de courte durée. Vous pouvez aussi préférer le jeu de go au jeu d'échecs où, au contraire, pour gagner il faut évidemment vivre mais aussi laisser vivre les autres. Montbéliard a tout intérêt, aujourd'hui, à défendre sa maison de santé au sein d'une stratégie globale, au sein de l'agglomération, au sein d'une stratégie communautaire. Nous avons été à vos côtés, Madame BIGUINET, pour la clinique mais aussi pour le Conservatoire, nous ne pouvons, aujourd'hui, que vous encourager à veiller à ce que la maison de santé ne détruise pas la couverture santé des autres villes et à signer cette charte de solidarité et de responsabilité en matière de santé sur le territoire de PMA.

Madame le Maire

Merci Madame CHIAPPA KIGER.

Je vais d'abord répondre sur le dossier candidature de Montbéliard pour le label « Capitale française de la culture ». Il faut que vous sachiez, qu'aujourd'hui, il y a deux dossiers et deux cabinets qui travaillent sur ce même dossier. Un pour l'Agglomération et un pour la Ville. Laissons-les travailler ! Ils n'ont pas commencé donc on va les laisser travailler et puis on verra, un peu plus tard, où les choses nous emmènent. Voilà ce que je peux vous dire ce soir, c'est clair, c'est net et il n'y a pas de prospection et de décision qui sont bien avancées sur ce sujet. Aucun des deux cabinets n'a encore travaillé donc on verra un petit peu plus tard.

La deuxième chose concernant la santé. Alors là, les bras m'en tombent ! Les bras m'en tombent ! Voilà des investisseurs privés qui ont investi sur Belfort et le Territoire de Belfort, à Belfort, la plus grande maison de santé de France, 80 médecins essentiellement des spécialistes, je dis bien essentiellement des spécialistes, les mêmes investisseurs viennent sur Montbéliard, on devrait pousser des « hourras » de joie, on devrait dire « C'est merveilleux ! ». Enfin, on va être soignés à la hauteur des attentes et des besoins des habitants, non, on fait la fine gueule, on fait les chochottes, on trouve que ce n'est pas bien, il faut être solidaire, il faut partager, ces investisseurs, c'est bien qu'ils gagnent de l'argent mais il faut leur demander des contreparties, l'intérêt général mais, pour moi, pour nous, les élus de la Majorité, l'intérêt général il est d'avoir une maison de santé à Montbéliard qui irradiera tout le territoire du Pays de Montbéliard. C'est quand même inouï d'entendre ça ! Ce qui est bien à Belfort, souvent vous citez Belfort en exemple « Faites comme à Belfort ! », « Fallait faire comme à Belfort ! », « A Belfort, c'est mieux ! », là, on fait pareil et ça ne va pas. Mais, en fait, ce que l'on fait ici, ça ne va jamais ! Quand on fait blanc, il faut faire noir, quand on fait noir, il faut faire gris ! Moi, j'entends les Montbéliardais, je ne sais pas si de temps en temps vous parlez avec eux, me disent tous « Quel bonheur d'avoir une maison de santé à Montbéliard, ça nous évitera d'aller voir des spécialistes à Mulhouse, à Besançon parfois même dans le Sud de la France ! ». Certains élus, ici présents, vont chez leur médecin parce que leurs parents habitent dans le Sud de la France. Et nous,

non, ça ne va pas, ce n'est pas assez bien, c'est trop peu, c'est trop ci, c'est trop ça ! Moi, je suis fière que nous ayons réussi à obtenir cette maison de santé sur Montbéliard parce que les habitants du territoire vont enfin pouvoir être soignés. Aujourd'hui, les médecins ne veulent plus être seuls dans une commune ou dans un village, ils veulent être tous ensemble soit dans une maison médicale d'une certaine taille ou dans une grande maison de santé. Vous pouvez toujours dire on ne fait pas la maison de santé à Montbéliard, vous croyez qu'ils vont aller s'installer dans une petite commune du Pays de Montbéliard ? Mais bien sûr que non ! Bien sûr que non ! Vous dites que ça va siphonner les généralistes, les médecins de nos communes, des communes du Pays de Montbéliard. Vous avez dit, deux minutes avant, qu'il n'y avait plus de médecins dans les communes donc ça ne va rien siphonner du tout, il n'y en a plus ! Il n'y en a plus ! Au contraire, ça va faire venir des spécialistes qui vont venir irradier le territoire et qui permettront, peut-être, dans d'autres endroits de la commune et d'autres communes de faire venir d'autres médecins parce qu'ils pourront peut-être, tout en travaillant dans une autre commune, venir sur Montbéliard, travailler un petit peu. C'est exactement le contraire. Là, nos vues sont tout à fait divergentes sur ce sujet-là. Et, cette maison de santé qui sera la petite sœur, en fait, de celle de Belfort est réclamée à corps et à cris par les habitants et il faudrait que l'on s'en passe ! Ecoutez, sortez dans la rue, allez interroger les habitants, allez leur demander ce qu'ils pensent. Mais, écoutez les habitants ! Je ne sais pas si vous discutez avec eux ! Là, les bras m'en tombent avec de telles réflexions ! C'est incroyable ! L'intérêt général est de construire cette maison de santé et le plus vite possible. Après, les intérêts financiers des uns et des autres, moi, ça m'est complètement égal. Je vais vous dire, ils gagnent de l'argent, tant mieux. Ils investissent sur leur argent personnel, je ne vais pas les plaindre mais, enfin, ils prennent des risques. A Belfort, les mêmes, ils ont été aidés par Belfort de manière beaucoup plus conséquente qu'à Montbéliard. Donc, à un moment, ce qui est bien sur un territoire... Vous citez toujours Belfort en exemple, on fait pratiquement la même chose mais à l'échelle du Pays de Montbéliard, plus petit que Belfort, pour la santé des gens.

Vous dites aussi qu'il faut faire venir de nouveaux médecins et de jeunes médecins. Vous croyez que les jeunes médecins ont envie d'aller s'installer dans une petite commune du Pays de Montbéliard ? Ce n'est pas parce qu'il n'y aura pas de maison de santé, qu'ils iront ! On voit bien que c'est extrêmement difficile, par contre, ils viendront dans une maison de santé. Ils viendront dans une maison de santé parce qu'ils seront entourés de leurs collègues, ils profiteront de l'expérience de leurs collègues, ils pourront partager leur manière de travailler et puis, quand ils seront absents, ils savent qu'il y aura des remplaçants qui sont là.

Je suis très contente de cette maison de santé. Vous dites que c'est une maison en « trompe l'œil » ! Ça veut dire que la maison de santé, comme il va y avoir une cinquantaine, une soixantaine de médecins dans cette maison de santé, elle va prendre soixante médecins des autres communes ! C'est ce que vous avez dit en « trompe l'œil » ! C'est vous qui trompez les gens en disant cela ! C'est vous qui les trompez ! C'est merveilleux pour les habitants du Pays de Montbéliard d'avoir cela. Je trouve que c'est quand même incroyable d'entendre ça ! C'est quand même incroyable !

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On vous retrouve comme à vos belles heures là !

Madame le Maire

Oui ! Ça faisait longtemps !

Monsieur Eric LANÇON

Dans la caricature totale ! Vous dites : « Vous citez toujours Belfort ! », « Vous vous opposez à tout ! ». Il est vrai que vous êtes obligée d'être là. Revenons au sujet qui est les relations entre PMA et la Ville ! Vous l'avez détourné sur la maison de la santé. A aucun moment, Madame CHIAPPA KIGER a été contre cette maison de santé. Je vous rappelle la position que l'on a eu depuis le début -ne la caricaturez pas-, on a bien fait la différence entre généralistes et spécialistes. Vous avancez des contre-vérités qui peuvent marcher parce que vous les annoncez vraiment avec véhémence et on

serait prêts à vous croire mais c'est faux ! Exemple : plus personne ne va dans les maisons de santé. Vous en connaissez quand même un certain nombre de maisons de santé sur PMA qui vivent : Montenois, ...

Madame le Maire

Ouh...

Monsieur Eric LANÇON

Elle ne vous convient pas parce que ce n'est pas le bon exemple !

Madame le Maire

Non...

Monsieur Eric LANÇON

Ecoutez moi, Madame le Maire, Pont-de-Roide, Colombiers-Fontaine, il y en a d'autres qui sont en gestation, il y a de nombreuses maisons médicales de généralistes. On ne sait jamais opposés à l'implantation de spécialistes dans ces maisons-là.

Madame le Maire

Et bien, c'est ce qui va se passer !

Monsieur Eric LANÇON

Non mais, justement, dans votre argumentation, généralistes, spécialistes... Non, ce n'est pas la même chose. Ici, au nord de notre ville, dans quelques temps, vous le savez, il n'y a plus qu'un médecin qui a bientôt 70 ans, au centre-ville, il y en a deux. Il y a deux heures, vous regrettiez que c'était mieux avant ! Mais, c'était mieux avant, il y avait des généralistes partout ! Maintenant, 40 ans plus tard, c'est vous qui les enlevez des quartiers ou qui faites tout pour qu'ils aillent ailleurs. Je parle des jeunes.

Madame le Maire

Vous venez de me dire qu'il n'y en a plus ! Vous êtes complètement incohérents ! Il n'y en a plus des généralistes !

Monsieur Eric LANÇON

Vous avez entendu le rapport de Monsieur FOUCHER sur l'année avec huit généralistes. A Voujeaucourt, par exemple, il y a une aide pour les généralistes. Vous savez qu'il y a quand même trois médecins de Sochaux qui vont venir ici ? Vous le savez ?

Madame le Maire

Non !

Monsieur Eric LANÇON

Je vous l'annonce. Il y en a trois dont un ou une jeune qui n'a pas encore fini ses études. Ils vont venir ici. Evidemment, ça va aspirer ! On est d'accord avec vous pour dire que les généralistes ne veulent plus travailler seuls ! On est entièrement d'accord ! Dans le secteur sud, entre la Petite-Hollande et puis le Pied des Gouttes, il va y avoir tous les généralistes de la ville. Vous verrez !

Madame le Maire

On verra !

Monsieur Eric LANÇON

Vous verrez à terme ! Oui, on verra !

Madame le Maire

Les choses sont lancées et cette maison de santé verra le jour à Montbéliard et les habitants nous féliciteront, j'en suis absolument convaincue !

Monsieur Eric LANÇON

Tant mieux ! Et, nous continuerons à avancer les mêmes arguments en différenciant bien les spécialistes des généralistes. D'ailleurs, il y a un classement sur Marianne, on n'est pas très bien classé dans les spécialistes, dans les temps d'attente. On est bien d'accord avec vous, on n'a jamais critiqué sur les spécialistes.

Madame le Maire

Au moins un sujet sur lequel nous sommes d'accord !

Monsieur Eric LANÇON

Je voudrais quand même revenir parce que vous nous avez, autoritairement, renvoyé dans les cordes, dès le début, on parlait bien du Pacte de Gouvernance. Ce pacte, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est l'occasion de réaffirmer les comportements fédérateurs comme l'esprit de coopération et de mutualisation, associer les communes aux processus décisionnels, c'est évidemment aux préconisations citées dans ce rapport que nous opposons la réalité des actes, aux décisions prises depuis cinq ans entre la ville-centre et PMA. Je vous le redis et vous vous attendez à ces arguments. Pour nous, il y a quatre dossiers qui illustrent de ces dysfonctionnements. Les deux premiers, je vais aller très vite dessus, c'est l'engagement financier que nous avons dans des équipements communautaires. Vous avez parlé tout à l'heure, des travaux induits par le THNS. Je vous rappelle quand même que l'on est à deux millions d'€, les abords de l'Office de Tourisme, devant la Gare. Il n'y a eu aucune participation du projet Evolity dans ces dépenses donc deux millions. On rajoute, évidemment, le Conservatoire. On est à quatre millions. C'est un « emprunt » que vous accordez à l'Agglomération de quatre millions, on l'a repoussé tout à l'heure puisque les travaux ont pris du retard, 30% d'investissement total. Il n'empêche que ces subventions que de nombreux Maires auraient essayés de réduire, je ne vous citerai pas d'exemple, on en connaît de nombreux qui font tout, à un moment donné, pour préserver les finances de leur ville, de leur village par rapport à l'Agglomération. Ça vous oblige, on le voit bien, à réduire les crédits de fonctionnement pour retrouver des marges d'investissement souhaitables. Imaginons que ces six millions -parce que l'on va être en 2023, à six millions d'€- auraient été bien utiles dans nos financements d'investissement futurs, autour du Temple, par exemple, il y a des nombreux exemples qui sont d'ailleurs dans vos projets.

Concernant la candidature au label « Capitale française de la culture », vous annoncez clairement... Lors du Conseil Municipal du 5 juillet, je reprends vos propos, Monsieur GAUTHIER, « Cette double étude va emmener à des complémentarités, on va apporter quelque chose de global et une seule candidature portée par un seul porteur de projet sera déposée in fine ». Il semblerait que ce soit cela ! Monsieur TISSOT déclarait lors de ce même Conseil « Je crois que la proposition de Madame le Maire, c'est-à-dire que l'on doit déjà travailler à la Ville et puis on verra bien qui déposera ce dossier ». Il y aura qu'une seule candidature. Moi, je vais redire ce que j'ai dit au Conseil d'Agglomération, vous m'avez d'ailleurs cité au Conseil d'Agglomération, vos discours n'ont pas levé beaucoup d'incertitudes, il y a eu un certain flou, on comprenait moins bien après qu'avant d'ailleurs ! Quelle était la position de la Ville et de l'Agglomération ! On maintient notre position du Conseil d'Agglomération, il me semble que vous devez travailler en commun, vous mettre d'accord avec le Président de l'Agglomération pour une seule candidature portée par PMA avec des engagements forts pour la Ville de Montbéliard. Vous avez eu des engagements écrits pour le Conservatoire et je pense que PMA pourrait en avoir de la même manière de votre côté, du côté du Château pour, en cas de victoire que l'on souhaite tous, qu'une certaine somme d'argent revienne à la ville-centre.

Je vais revenir, mais ne pas être trop long, sur ce refus de nous faire approuver la charte de solidarité et de responsabilité en matière de santé sur le territoire de PMA. Je trouve que ça résume la relation entre la ville-centre et les 71 autres communes puisque les 71 autres communes ont signé. Vous l'avez d'ailleurs signé cette charte à l'Agglomération, il faut bien le savoir mes collègues et je ne comprends pas qu'elle ne soit pas signée ici de la même manière. Cette charte, qui n'est qu'une charte et pas une loi, met en avant l'obligation de loyauté et de transparence entre les Maires des 72 communes et les engagent à ne pas démarcher etc. Je vous citais, tout à l'heure, les médecins de Sochaux qui vont venir là. On sait que le recrutement agit depuis quelques semaines. Nous sommes, et nous le répétons, tout à fait d'accord pour que des spécialistes viennent s'implanter mais que des généralistes... l'hôpital -j'ai déjà posé plusieurs fois la question-, quand on ajoute les quelques 250 000 euros, est-ce que l'hôpital n'aurait pas été un lieu adéquat, avec un engagement de votre part comme vous le faites pour cette maison médicale, pour avoir des généralistes, tout simplement. Comme on le disait, tout à l'heure, on reste la seule commune sur les 72 à ne pas ratifier cette charte. Evidemment, si vous ne le faites pas, il semblerait que vous ne le fassiez pas au sein de votre Conseil même si vous le faites à PMA, il va être de plus en plus difficile de négocier et discuter avec vos collègues Maires si vous refusez encore de signer cette charte. Vous avez reçu, comme moi, le compte-rendu du groupe « Indépendant Solidaire » qui reparle de ces bisbilles. Alors, mettez-vous d'accord, tout simplement ! Madame MARCHAL et moi-même à l'Agglomération, on nous laisse parler gentiment, vous savez très bien que l'on a assez peu de poids, nous ne sommes pas dans l'exécutif, je ne suis plus Conseiller Régional, on vous demande simplement de vous mettre d'accord, connaissant Charles DEMOUGE, je lui dis exactement la même chose, au bénéfice de la Ville et de l'Agglomération.

Madame le Maire

Vous nous avez donné des exemples de bonne gestion de la ville avec les millions que l'on n'aurait pas dû dépenser etc. Je crois qu'en matière de bonne gestion de la Ville, nous n'avons pas trop de conseils à recevoir de votre part, Monsieur LANÇON et vos collègues de l'Opposition, au vu de la situation financière que nous avons récupérée en 2014.

On n'a pas voté une charte, on a voté le principe d'une charte parce que la charte n'était pas rédigée à l'Agglomération quand nous avons voté sur le principe. Quand elle est arrivée dans les différentes communes, elle avait un certain nombre d'alinéas pour lesquels je ne souhaitais pas m'engager personnellement n'étant pas certaine de pouvoir tenir ces engagements jusqu'au bout. Quoique, vous savez ce que j'aurais pu faire ? Nous pourrions la signer cette charte, ce n'est pas moi qui fais la maison de santé ce sont des privés, ce sont eux qui vont démarcher les médecins, ce n'est pas Marie-Noëlle BIGUINET ou les élus ici présents. C'est celui qui signe qui s'engage à ne pas le faire. Moi, je ne fais rien ! Simplement, nous aurons vendu un terrain et aménagé un certain nombre de choses autour. Donc, c'est ça que vous voulez ? En fait, vous voulez que je signe quelque chose et vous pourrez me dire après si, par hasard, il y avait des médecins généralistes d'autres communes qui viennent : « Vous avez signé et vous ne tenez pas vos engagements ! ». En fait c'est ça que vous êtes en train de me dire !

J'en finis. Vous parlez de mettre des généralistes à l'hôpital. A chaque fois, vous revenez sur ce sujet-là. Vous savez, puisqu'il y a une commission santé extrêmement compétente à l'Agglomération, c'est bien ce que j'ai compris que vous avez dit, elle va travailler à côté de la Ville pour permettre l'installation de nouveaux médecins à l'hôpital.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, pourquoi pas !

Madame le Maire

On va demander au Vice-Président de l'Agglomération de travailler sur ce sujet-là puisque, grâce au travail qui a été fait, il y a douze médecins, je crois, qui sont arrivés sur le territoire et je pense que, sans difficulté, il va réussir à faire venir des médecins généralistes à l'hôpital.

Quant à la solidarité et au partage des bonnes manières et des bonnes méthodes, moi, je voudrais quand même vous rappeler quelque chose. Quand nous avons été élus en 2014, on avait à Montbéliard, une maison médicale de garde. Les médecins qui étaient installés dans cette maison médicale de garde, on leur a fait de très nombreuses propositions de locaux, jamais, ça n'a marché ! On a proposé -c'était Marie-Laurence BART d'ailleurs qui était à la manœuvre pour cette opération-là- de nombreux locaux à des prix défilants toute concurrence, cette maison médicale de garde est allée s'installer à Audincourt. Vous voyez la solidarité !

Deuxième chose, une maison de santé a été construite à Grand-Charmont en 2016-2017 et bien, là, ce sont deux médecins généralistes de Montbéliard qui travaillaient à 500 mètres qui sont allés travailler à Grand-Charmont. Ce n'était pas de nouveaux médecins qui arrivaient, des jeunes médecins que nous appelons tous de nos vœux. Alors, vous voyez, la solidarité, elle commence par faire ce que l'on demande aux autres. Moi, je suis solidaire avec les habitants du territoire et Montbéliard leur offrira une maison de santé.

J'en ai fini.

Monsieur Eric LANÇON

Une simple précision ?

Madame le Maire

Et après, ça sera terminé !

Monsieur Eric LANÇON

Vous savez très bien que cette maison médicale de Grand-Charmont, le généraliste qui va bientôt être en retraite, est venu vous voir, il était en relation avec Monsieur PASSIER très régulièrement, je crois que vous l'avez reçu une seule fois, et je ne suis même pas sûr, il avait des projets...

Madame le Maire

Ne revenez pas sur ce sujet ! De toutes façons, il part en retraite !

Monsieur Eric LANÇON

Je le connais très bien et je sais très bien ce qui s'est passé !

Madame le Maire

Moi aussi je le connais bien !

Monsieur Eric LANÇON

La ZFU, par exemple, avec les services de l'Etat, je pense que vous pouvez être vigilants -pas vous mais avec les services de l'Etat- pour le respect des clauses d'installation dans une ZFU, l'emploi entre autres.

Madame le Maire

Oui. De toutes façons, les employeurs sont contraints par le dispositif législatif, je ne vois pas comment on pourrait y échapper !

Monsieur Eric LANÇON

Vous savez, il y a toujours des mécanismes d'évitement qui fonctionnent ! Même eux, il ne faut pas croire ! C'est aussi ce que l'on demande. Et, ne caricaturez pas sans cesse nos positions. On ne caricature jamais vos positions.

Madame le Maire

Ça fait rire tout le monde ça !

Monsieur Eric LANÇON

Non, Madame BIGUINET ! Sur les engagements, on pense simplement que l'on est à 7 000 – 8 000 habitants ici dans le nord et qu'il n'y aura bientôt plus de médecin, plus de boulanger etc. On pense à eux ! On ne passe pas nos petites personnes devant ! L'investissement politique, il est fait, à un moment, pour changer, il n'est pas là pour essayer d'accompagner ce qui se passe ! C'est un peu un cri du cœur qui n'est pas un argument évidemment !

Madame le Maire

Eddie STAMPONE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. En termes de caricature, j'ai entendu des choses dans le discours de Madame CHIAPPA KIGER qui me laisse quand même quelques souvenirs de l'histoire : le méchant capitaliste qui va grignoter le gentil prolétaire mais, là, je laisse la responsabilité de cette rhétorique à Madame CHIAPPA KIGER.

Pour revenir sur la ZFU en particulier puisque vous êtes intervenus à plusieurs reprises, très honnêtement et il y a eu des rapports sur ce sujet, c'est quand même un dispositif qui n'a pas démontré son efficacité, ça c'est un fait. La ZFU existait entre 2008 et 2014, je dis ça comme ça ! Je vous informe, au cas où vous ne le saviez pas, qu'il y avait un Ministre de l'Economie et des Finances, que vous connaissez très bien, que vous avez fréquenté, qui avait, justement, demandé aux services de l'Etat que des contrôles ne soient pas réalisés sur certaines choses, sur certains dispositifs et notamment la ZFU.

Madame le Maire

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci Monsieur STAMPONE de découvrir que je suis Socialiste ! Je le suis et je l'assume pleinement ! Je vis dans une société capitaliste, je n'irai pas à l'encontre parce que je sais que le monde est ainsi fait, je ne suis pas sur un autre système mais, par contre, je crois à la régulation des puissances publiques et c'est profondément ancré en moi. Voilà la petite nuance. Je n'ai rien contre ce projet privé, ce qui me pose problème c'est que ces promoteurs qui défendent un projet gagnent des deux côtés : la Zone Franche comme vous venez de le dire, ils viennent s'installer, ils profitent du système, pas de soucis et, en plus, la Ville fait des ponts d'or. Vous avez raison, c'est une vraie divergence politique !

Madame BIGUINET, vous caricaturez toujours mes propos, vous en prenez un extrait, vous le sortez du contexte, c'est votre style ! Quand les mêmes promoteurs sont venus siphonner nos spécialistes qui étaient implantés sur Montbéliard pour les implanter sur Belfort, moi, je l'ai dénoncé à l'époque ! Sans souci ! Je pense que ces méthodes ne sont pas les bonnes méthodes. Que l'on plante de nouveaux spécialistes, des nouveaux généralistes. Vous le disiez, oui, la politique de l'Agglomération a fait en sorte de recruter sur notre territoire. Les jeunes s'installeront là où ils voudront là, c'est la liberté d'installation, en politique libérale, là où ils voudront. Huit médecins. Montbéliard pourrait en profiter, pourrait profiter de ce projet-là. Quel est l'intérêt d'aller chercher des médecins qui sont sur d'autres territoires ?

Madame le Maire

Vous parlez de la liberté, la liberté....

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

La liberté d'installation !

Madame le Maire

Eh bien voilà donc...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Il n'y a pas de souci mais, vous le savez très bien, Madame BIGUINET, ces promoteurs ont des méthodes qui ne sont pas dignes d'un projet où la puissance publique intervient. C'est tout. On peut le dire quand même !

Madame le Maire

Oui, vous pouvez toujours le dire !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, je le dis ! Je parlais de contreparties en disant on peut demander un peu d'éthique dans ce projet, on peut demander à ces promoteurs qu'ils respectent un peu de déontologie. Moi, je pense que ce n'est pas énorme de demander ce genre de choses.

Madame le Maire

Bien, écoutez...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je n'ai pas fini Madame BIGUINET !

Madame le Maire

Allez-y, terminons !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, je vais finir ! Je vais prendre mon temps et je vais finir !

Madame le Maire

Allons-y !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Monsieur LANÇON parlait -là aussi, vous caricaturez les propos- de l'installation d'un médecin généraliste montbéliardais à Grand-Charmont. Vous parliez de la maison médicale de garde, moi, je suivais un peu le dossier avec l'ancien Président qui était médecin à Voujeaucourt à l'époque, lui, il me disait qu'il n'arrivait pas à aboutir avec vous, que vous étiez fermée, aucune négociation sur le loyer, aucune proposition. C'est cela qu'il disait le Président de la maison médicale de garde. Vous avez appris, certainement, de ces mauvaises négociations, vous êtes beaucoup plus généreuse avec ces promoteurs...

Madame le Maire

Vous voyez, quand on est trop fermé, on n'est pas gentil et, après, quand on est trop gentil...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Si vous avez perdu la maison médicale de garde, la permanence des soins sur Montbéliard, vous en portez une responsabilité !

Madame le Maire

Aujourd'hui, je porterai une grande responsabilité dans l'arrivée d'une maison de santé qui va servir à 150 000 habitants voir plus parce que j'imagine que les personnes qui sont au sud de l'agglomération, l'Isle sur le Doubs voir jusqu'à Baume les Dames seront très contentes de venir se faire soigner sur Montbéliard !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je n'ai pas fini !

Madame le Maire

Allez-y !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Puisque vous me coupez toujours ! Je souhaiterais savoir où en est le recours gracieux de la clinique contre le permis de construire de la maison médicale et de son arrêté qui vous a été adressé fin août me semble-t-il....

Madame le Maire

Non, fin septembre.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Fin septembre.

Madame le Maire

On travaille dessus !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Vous travaillez dessus !

Madame le Maire

Oui, c'est la seule réponse que je peux vous apporter pour le moment.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Très bien.

Madame le Maire

Sur le permis de construire.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, sur le permis de construire et son arrêté.

Madame le Maire

On travaille dessus. Il y a, parfois, des recours qui sont abusifs vous savez.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est un recours gracieux, on n'est pas au Tribunal encore !

Madame le Maire

Oui, oui.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ils ont le droit de vous interroger !

Madame le Maire

C'est l'étape préalable. Il y a des recours qui sont parfois abusifs...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Si vos réponses sont... Je ne doute pas de la qualité d'instruction du service Urbanisme de la Ville de Montbéliard

Madame le Maire

Je vous remercie pour eux.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

A aucun moment d'ailleurs ! Mais, pour l'instant, on est sur un recours gracieux.

Madame le Maire

Oui on est sur un recours gracieux. Mais, si d'aventure, ça allait plus loin, les recours pour avoir porter un dossier au Tribunal qui s'appelle un recours abusif, c'est toujours possible. Voilà, je ne sais pas si je suis clair !

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On a oublié de remercier Célia, officiellement, qui a connu deux équipes municipales puisque je crois que vous étiez arrivée en 2012...

Madame Célia BERGOUNIOUX-EVEN

2009.

Monsieur Eric LANÇON

2009 ! Vous allez rejoindre une grande métropole. On vous remercie pour le travail de qualité que vous faites. Ce qui est bien, je trouve, c'est que vous faites honneur au service public et, ça, je pense que c'est le plus important. Donc, bonne suite dans votre carrière. Je sais qu'elle va être encore de temps en temps ici, carrière de loisirs ici et carrière professionnelle ailleurs ! Donc, bon vent et puis j'espère que vous allez conserver de bons souvenirs de Montbéliard !

Madame le Maire

Vous pouvez parler Célia !

Madame Célia BERGOUNIOUX-EVEN

Je vais rapidement vous remercier, Madame le Maire pour vos propos et puis, vous, Eric. Effectivement, j'ai passé douze ans de ma vie à Montbéliard. Comme le Maire, j'aurai l'occasion de dire quelques mots dans quelques jours. J'ai beaucoup appris de la ville, j'ai beaucoup appris de ce que j'y ai fait. Effectivement, j'ai travaillé avec deux équipes municipales dans des fonctions différentes, néanmoins, j'ai aussi travaillé avec des collègues et la particularité, quand on est DGS, c'est un peu comme avec un orchestre, si on est tout seul, je pense que l'on ne va pas produire beaucoup de son donc l'important c'est l'orchestre. A travers vos remerciements, moi, je remercie aussi mes collègues parce que, sans eux, je pense que les dossiers, le travail qui a été fait n'aurait bien sûr jamais été le même. Et puis, je remercie les élus qui m'ont fait confiance durant ces deux mandats.

Monsieur Eric LANÇON

Une pensée aussi pour Alexandre qui a quitté la Ville pour rejoindre Besançon.

Madame le Maire

On souhaite à tous ces agents qui soit partent en retraite, soit qui partent dans des directions de mutation et promotion professionnelle, bien sûr, qu'ils soient heureux dans leurs nouvelles fonctions et que tout se passe bien.

Bonne soirée à tous et à bientôt.

DECISION N° 2021-110 DU 4 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AU SERVICE ENFANCE / JEUNESSE – TARIFS DES ACTIVITES AU CCSV POUR L'ETE 2021

Vu la délibération n° 2020-14.12-23 du 14 décembre 2020 portant tarification pour l'année 2021 et fixant les fourchettes tarifaires pour les activités au CCSV.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer les tarifs des activités municipales du Centre culturel Simone Veil en centre-ville, présentées dans le cadre des animations proposées pendant la période estivale (juillet/août 2021), comme suit :

ACTIVITES	TARIFS 2021
Activités ponctuelles	
Art floral	5€/personne
DIY Fabrication savons et produits	5€/personne
Apprentissage Langue des signes	5€/personne
Activités manuelles	5€/personne
Initiation à l'art du pitch	5€/personne
Réussir son entretien d'embauche	5€/personne
Stages	
Concours d'éloquence	10€/personne
Théâtre d'improvisation ados	10€/personne
Théâtre d'improvisation adultes	10€/personne
Stages	
Boomerang	10€/personne
Astronomie (3 thèmes différents)	10€/personne
Théâtre enfants (petits, moyens et grands)	10€/personne

DECISION N° 2021-111 DU 25 JUIN 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

CENTRE AQUATIQUE RENE DONZE – OCCUPATION DU BATIMENT SNACK-BAR – ETE 2021

Un appel à candidatures a été lancé le 17 mars 2021 en vue de l'exploitation du snack au centre aquatique René Donzé pour la saison estivale 2021.

Une seule demande a été présentée par Madame Isabelle CABURET–MAILLARD-SALIN le 17 juin 2021 pour exploiter le lieu.

Considérant les garanties professionnelles communiquées, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure et de signer une convention d'occupation précaire avec Madame CABURET–MAILLARD–SALIN , aux conditions suivantes :

- activité autorisée : petite restauration / snacking
- caractère « intuitu personæ » de l'occupation et inaccessibilité du droit d'occuper,
- durée : du 28 juin au 22 août 2021
- redevance fixée à 350 (trois cent cinquante) euros pour l'ensemble de la période.

DECISION N° 2021-113 DU 29 JUIN 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

REHABILITATION DU FOYER DOMON - MARCHES DE TRAVAUX – LOTS 1, 2, 3, 4, 5, 6,7,8,9,10 ET 11 - MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la réhabilitation du Foyer Domon à Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 14 juin 2021.

Pour le lot n° 4 : Menuiseries intérieures, il n'y a eu aucune offre et une nouvelle consultation a été engagée sur procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence (articles L.2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la commande publique), avec une remise des offres fixée au 18/06/2021.

Considérant les 37 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés, selon la procédure adaptée, avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : Maçonnerie - Démolition – Désamiantage : GAIAL (68000 COLMAR) - pour un montant de 97 187,32 € HT
- lot n°2 : Menuiseries extérieures aluminium : CONCEPTS FERMETURES (25400 AUDINCOURT) pour un montant de 90 000,00 € HT
- lot n°3 : Etanchéité - Bardage : CLAIR & NET (25400 AUDINCOURT) pour un montant de 38 000,00 € HT
- lot n°4 : Menuiseries intérieures : METTEY (25420 BART) pour un montant de 66 121,42 € HT
- lot n°5 : Plâtrerie – Peinture – Isolation : POLE BATIMENT (25600 BROGNARD) pour un montant de 83 431,36 € HT
- lot n°6 : Carrelage – Faïence : MACCANIN (70300 LUXEUIL LES BAINS) pour un montant de 44 529,13 € HT
- lot n°7 : Revêtement de sols souples : SOL PRO (25420 BART) pour un montant de 18 493,87 € HT
- lot n°8 : Faux plafonds : PERRIN (25300 PONTARLIER) pour un montant de 30 940,49 € HT
- lot n°9 : Electricité : SEEB (25200 MONTBELIARD) pour un montant de 33 800,00 € HT
- lot n°10 : Plomberie – Chauffage – Ventilation : G2T (25200 BETHONCOURT) pour un montant de 164 995,25 € HT
- lot n°11 : Matériel de cuisine : INSTALL NORD (25220 THISE) pour un montant de 40 967,84 € HT

DECISION N° 2021-114 DU 30 JUIN 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2021 - MARCHE DE TRAVAUX

Il est nécessaire de procéder aux travaux prévus au programme d'éclairage public pour l'année 2021.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 21 juin 2021.

Considérant les 3 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS (25420 VOUEAUCOURT), pour un montant de 98 755,95 € HT.

DECISION N° 2021-115 DU 1^{ER} JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

**DESAMIANPAGE DECONSTRUCTION ET DEMOLITION POLE SPORTIF DE LA CHIFFOGNE -
MARCHE 2021-014 – AVENANT N° 1**

Par décision n° 2021-029 du 4 mars 2021 le marché de désamiantage, déconstruction et démolition du pôle sportif de la Chiffogne a été attribué à l'entreprise SADT GROUPE pour un montant de 19 879,00 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux en cours de chantier dus à la découverte de matériaux amiantés supplémentaires.

Conformément aux articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2021-014, pour un montant de 4 910,00 € HT.

DECISION N° 2021-116 DU 9 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

**CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIF A L'OPERATION DES CONCERTS DES
« ESTIVALES DU PRES LA ROSE » 2021 – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Dans le cadre de l'opération « Les Estivales du Près la Rose » 2021, les samedis de mi-juillet à mi-août, la Ville de Montbéliard met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation au Parc du Près la Rose.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires pour organiser des concerts, les samedis 17, 31 juillet et 07, 14, 21 août 2021, à partir de 18 h 15 jusqu'à 22 h 30 au Parc du Près la Rose, et pour assurer l'assistance technique (matériel de sonorisation, d'éclairage et moyens humains nécessaires), sur le fondement des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

La SARL DAUDEY ORGANISATION présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché pour l'organisation des concerts des « Estivales du Près la Rose » avec la SARL DAUDEY ORGANISATION – 50, rue Frédéric Japy – 25420 BART, pour un montant de 29 037,63 € HT.

DECISION N° 2021-117 DU 9 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

**POSTE DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS DU FEU D'ARTIFICES DU 13 JUILLET 2021 –
CONVENTION AVEC LA SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER**

Il est nécessaire d'assurer la sécurité physique du public du feu d'artifices, sur le terrain de rugby à l'arrière de l'immeuble « La Banane ».

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est en mesure d'assurer cette mission, en mettant à disposition un poste de secours temporaire avec 1 équipe de 4 secouristes pour assurer la surveillance et l'assistance du feu d'artifices sur le terrain de rugby, 2 secouristes sécurisant les bords de l'Allan et 1 embarcation avec 2 secouristes sur la rivière l'Allan, le mardi 13 juillet 2021 de 21 h 00 à 23 h 30.

Conformément à l'article L2512-5 7° b) du code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) la convention de prestations de surveillance et d'assistance au public, pour le site du feu d'artifices, pour un montant de 285 € HT (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2021-118 DU 12 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA VILLE (RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE) ET LE CCAS – MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Pour répondre à leur besoin en termes de livraison de repas en liaison froide à destination des différents publics qu'ils accueillent, la Ville et le CCAS ont constitué un groupement de commande, dont la Ville est le mandataire, et ont lancé une consultation sur procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique (marché de service en procédure adaptée quel que soit le montant).

Une consultation a été engagée, par le biais d'une publication sur le profil acheteur de la Ville et du CCAS, au BOAMP et au JOUE, avec une remise des offres fixée au 18 juin 2021.

La consultation a pris la forme d'un accord cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum exprimés en quantité, composé de cinq lots :

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la Ville (restauration scolaire et extra-scolaire) pour un minimum annuel de 60 000 repas et un maximum annuel de 130 000 repas ;
- Lot n° 2 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les structures petite enfance gérées par le CCAS pour un minimum annuel de 25 000 repas et un maximum annuel de 60 000 repas ;
- Lot n° 3 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le CHRS et l'abri de nuit gérés par le CCAS pour un minimum annuel de 25 000 repas et un maximum annuel de 60 000 repas ;
- Lot n° 4 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la résidence autonomie BOSSIERE et le foyer DOMON gérés par le CCAS pour un minimum annuel de 10 000 repas et un maximum annuel de 30 000 repas ;
- Lot n° 5 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le portage à domicile pour un minimum annuel de 20 000 repas et un maximum annuel de 50 000 repas ;

Considérant les 2 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation et considérant que les offres retenues correspondent aux besoins de la collectivité et proposent un prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les accords-cadres pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois comme suit :

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la Ville (restauration scolaire et extra-scolaire), avec la société SODEXO (78 043 GUYANCOURT), offre de base + PSE1 (offre de base + fourniture de pain) ;
- Lot n° 2 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les structures petite enfance gérées par le CCAS, avec la société LA CUISINE D'UZEL (25600 BROGNARD), offre de base + PSE1 (offre de base + fourniture de pain) ;
- Lot n° 3 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le CHRS et l'abri de nuit gérés par le CCAS, avec la société SODEXO (78 043 GUYANCOURT), offre de base + PSE1 + PSE2 (offre de base + fourniture de pain + épicerie) ;
- Lot n° 4 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la résidence autonomie BOSSIERE et le foyer DOMON gérés par le CCAS, avec la société LA CUISINE D'UZEL (25600 BROGNARD), offre de base + PSE1 + PSE2 (offre de base + fourniture de pain + épicerie) ;
- Lot n° 5 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le portage à domicile, avec la société LA CUISINE D'UZEL (25600 BROGNARD), offre de base + PSE1 (offre de base + fourniture de pain).

DECISION N° 2021-119 DU 12 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'AUTORISATION D'IMPLANTATION ET DE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE TYPES RADARS URBAINS SUR LE MOBILIER URBAIN

En collaboration avec la Délégation à la Sécurité Routière du Ministère de l'Intérieur, la Ville de Montbéliard souhaite mettre en œuvre des nouvelles mesures de sécurité routière.

La Délégation à la Sécurité Routière du Ministère de l'Intérieur a proposé d'implanter un ou plusieurs radars sur du mobilier urbain sur le territoire de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer une convention d'autorisation d'implantation et de raccordement d'installations électriques de types radars urbains sur le mobilier urbain avec la Délégation à la Sécurité Routière du Ministère de l'Intérieur aux conditions suivantes :

- durée : 5 ans renouvelable
- conditions financières : gratuité de la mise à disposition
- charges : les dépenses liées aux travaux d'installations, à l'entretien et aux réparations éventuelles des équipements dégradés sont à la charge de la DSR.

DECISION N° 2021-120 DU 20 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – AUTOMNE 2021 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival les Quatre Saisons du jeudi 23 au samedi 25 septembre 2021.

L'ASSOCIATION MOMENTA représentée par Renaud DENOYEL en qualité de président, propose un spectacle de MARCUS dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

FIVE MONKEYS PRODUCTION représenté par Alexis COMMERE, agissant en qualité de président, propose un spectacle de ANGELIQUE LOCQUARD, dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

La SARL DIRECTO PRODUCTIONS représenté par Gil MARSALLA en qualité de gérant et directeur général propose un spectacle de JO BRAMI dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de MARCUS présenté par l'ASSOCIATION MOMENTA pour un montant de 2 300 € TTC, frais de déplacement inclus,
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de ANGELIQUE LOCQUARD présenté par FIVE MONKEYS PRODUCTION pour un montant de 2 000 € TTC, frais de déplacement inclus,
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de JO BRAMI présenté par SARL DIRECTO PRODUCTIONS pour un montant de 3 000 € TTC, frais de déplacement inclus.

DECISION N° 2021-121 DU 14 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 15)

USAGE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - PARCELLE CD 114 - RUE LOUIS LOUCHEUR

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Montbéliard,

Vu la délibération n°2017-20.03-8 du 20 mars 2017 instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire communal et notamment sur la zone UB,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Maître Laurence LARESCHE (Notaire Associé - 25600 SOCHAUX) le 20 MAI 2021 relative à la propriété sise Rue Louis Loucheur d'une surface de 830 m², cadastrée section CD 114 appartenant à la SARL SAINT MARTIN dont le siège se situe au 9, rue du Quai à BELFORT (90000) représentée par Monsieur Gabriel MIGUEL, au prix de 72 000 euros auquel s'ajoute la commission d'agence de 3000€ due par l'acquéreur à l'agence immobilière SUISSE IMMO, Madame Frédérique NANINO, 9 bis Grande Rue à BELFORT (90000),

Considérant que le terrain, objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner est contigu à l'Ecole maternelle de la Citadelle,

Considérant qu'il existe une problématique de stationnement dans ce quartier qui fait l'objet de saisine régulière des instances municipales, en particulier aux horaires d'entrée et de sortie de l'école, et que la création d'un parking sur cette parcelle pourrait pacifier l'accueil et la sortie des enfants en adaptant les conditions de sécurité routière,

Considérant que l'article L 240-1 du code de l'urbanisme autorise une collectivité à exercer son droit de préemption pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'opérations d'aménagement définies à l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme avec la création d'équipement collectif tel qu'un parking ;

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- d'exercer le droit de préemption urbain dévolu à la commune de Montbéliard sur le bien susmentionné aux fins de constituer une réserve foncière pour la création d'un équipement collectif, en l'occurrence un parking ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les éléments d'information relatifs à la préemption seront consignés dans le registre des préemptions conformément à l'article R 213-20 du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2021-122 DU 19 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

ASSOCIATION SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE – PRESTATION DE PROMOTION TOURISTIQUE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Il est nécessaire de faire appel à un prestataire pour assurer la promotion touristique de Montbéliard à l'échelle nationale et sur la période allant de l'été 2021 au printemps 2022.

L'association Sites et Cités remarquables de France, représentée par Martin Malvy agissant en qualité de président, propose une campagne de promotion touristique à l'échelle nationale dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec l'association Sites et Cités remarquables de France, Musée d'Aquitaine, domiciliée 20 cours Pasteur à Bordeaux (33000) un contrat de prestation, pour un montant de 10 000 € TTC pour une durée d'un an.

DECISION N° 2021-123 DU 19 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

ETUDE D'ACCESSIBILITE MODES DOUX DU SITE DU CHATEAU DE MONTBELIARD

Une consultation a été réalisée par procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP datant du 21 juin 2021 avec une remise des offres fixée au 12 juillet 2021.

Considérant l'absence d'offre remise à cette consultation, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de déclarer infructueuse la consultation relative à l'étude d'accessibilité modes doux du site du Château de Montbéliard ;
- de recourir à une nouvelle procédure adaptée au sens des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du CCP.

DECISION N° 2021-124 DU 21 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

POSTE DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS PENDANT LES CONCERTS DES ESTIVALES DU PRÈS LA ROSE 2021 – CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Il est nécessaire d'assurer la sécurité physique du public des concerts des Estivales du Près la Rose, au parc du Près la Rose.

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est en mesure d'assurer cette mission, en mettant à disposition un poste de secours temporaire avec une équipe de 2 secouristes pour assurer la surveillance et l'assistance au public de la manifestation les samedis 17, 24, 31 juillet et 07, 14, 21 août 2021 de 18 h 00 à 23 h 00.

Conformément à l'article L2512-5 7° b) du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) la convention de prestations de surveillance et d'assistance au public, pendant les concerts des Estivales du Près la Rose, pour un montant de 1 140 € HT (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2021-125 DU 29 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVÉES

L'association diocésaine de Besançon dont le siège est situé 18 rue Mégevand à Besançon (25000) représentée par Madame Marylise FORSTER, archiviste, souhaite faire don aux Archives municipales de Montbéliard, à titre gratuit, de cartes postales illustrant la vie de Montbéliard de la fin du XIXème siècle au début du XXème, et d'un journal.

Les Archives Municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique.

Ces documents répondent à ces critères.

Ces documents seront communiqués selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives Municipales.

Ceux-ci viendront enrichir la collection des Archives municipales et seront archivés sous la cote 1S190.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de l'Association diocésaine de Besançon et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2021-126 DU 29 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVÉES DE MME SOPHIE BENOIT

Madame Sophie BENOIT souhaite faire don, à titre gratuit d'un manuscrit, relatif à l'histoire de Montbéliard, rédigé en 1846 par Mathieu Pierre Etienne HENNUY, commis des contributions indirectes à Montbéliard, à partir de documents d'archives de la Ville.

Les Archives Municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique.

Ces documents répondent à ces critères.

Madame Sophie BENOIT en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives Municipales.

Madame Sophie BENOIT en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives Municipales, et sera archivé sous la cote 1S191.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Madame Sophie BENOIT et d'inclure ces documents dans les collections des Archives Municipales.

DECISION N° 2021-127 DU 29 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES

Madame Pierrette LUTZ, souhaite faire don, à titre gratuit, de ses archives personnelles relatives au Football Club Sochaux Montbéliard au service des Archives Municipales. Ces archives sont composées d'albums photos, de livres, de films, de tableaux réalisés par l'intéressée de maillots de football.

Les Archives municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique.

Ces documents répondent à ces critères.

Madame Pierrette LUTZ en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives Municipales.

Madame Pierrette LUTZ en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives Municipales, et sera archivé sous la cote 98S.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Madame LUTZ et d'inclure ces documents dans les collections des Archives Municipales.

DECISION N° 2021-128 DU 29 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES DE M. PAGEREY ETIENNE

Monsieur Etienne PAGEREY souhaite faire don, à titre gratuit, de ses archives personnelles et l'ensemble documentaire qu'il a constitué relatif à l'histoire des deux guerres mondiales dans la région de Montbéliard au service des Archives Municipales. Ces archives sont composées d'ouvrages, d'articles de presse, de notes de M. PAGEREY.

Les Archives Municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique.

Ces documents répondent à ces critères.

Monsieur Etienne PAGEREY en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives Municipales.

Monsieur Etienne PAGEREY en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives Municipales, et sera archivé sous la cote 101S.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Etienne PAGEREY et d'inclure ces documents dans les collections des Archives Municipales.

DECISION N° 2021-129 DU 29 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES

Monsieur Pierre LACHAIZE, agissant au nom de l'association de l'Union des Anciens Combattants du Pays de Montbéliard, souhaite faire don, à titre gratuit, des archives de l'Union des Anciens Combattants du Pays de Montbéliard (2 mètres linéaires) au service des Archives Municipales.

Les Archives Municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique.

Ces documents répondent à ces critères.

Monsieur Pierre LACHAIZE en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives Municipales.

Monsieur Pierre LACHAIZE en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives Municipales, et sera archivé sous la cote 97S.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur LACHAIZE et d'inclure ces documents dans les collections des Archives Municipales.

DECISION N° 2021-130 DU 23 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC PMA, POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS NUMERIQUES GRATUITS DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES DE MONTBELIARD

PMA est lauréat de l'appel à projets « Territoires d'Innovation », qui permet notamment d'accompagner les habitants dans leur appropriation des nouvelles compétences nécessitées par la numérisation de l'économie ;

Les communes membres ont la possibilité de faire bénéficier leurs écoles d'ateliers numériques répartis sur un trimestre, avec des ateliers robotique, programmation, conception 3D en permettant, par exemple, d'imaginer et fabriquer un objet via une imprimante 3D, de programmer des objets connectés...

La Ville de Montbéliard a la volonté de faire profiter de cette opportunité les élèves scolarisés à Montbéliard et il est nécessaire de mettre à disposition des locaux adaptés pour permettre la réalisation de ces ateliers.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure une convention de mise à disposition de locaux avec PMA selon les conditions principales suivantes :

- mise à disposition d'une salle d'accueil adaptée à titre gratuit dans les locaux scolaires de la Ville ;
- durée : 3 sessions de 10 ateliers numériques à l'occasion des activités périscolaires ou scolaires pour l'année 2021/2022 ;

DECISION N° 2021-131 DU 27 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

ECOLE NATIONALE DE POLICE – MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU SITE PAJOL – AVENANT 1 AVEC L'ETAT

Le bail en date du 1^{er} janvier 2020 met à disposition de l'Ecole Nationale de Police les équipements sportifs municipaux du site Pajol (dojo, gymnase, stand de tir).

Dans le cadre de la refacturation des charges à l'école Nationale de Police, le temps théorique maximum d'utilisation des équipements sportifs a été fixé de la manière suivante : Dojo : 60 %, Gymnase : 11,42 % et stand de tir : 27,28 %.

Ces temps théoriques maximum d'utilisation après vérification avec l'Ecole Nationale de Police sont erronés.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer un avenant avec l'Etat pour la mise à jour des temps théoriques maximum d'utilisation des équipements sportifs du site Pajol aux conditions suivantes :

- Remboursement des charges de fonctionnement (gaz, électricité, entretien ménager, vérifications des équipements) selon les taux d'occupation suivants :
 1. Dojo – 60 %
 2. Gymnase – 11,42 %
 3. Stand de tir – 50 %
- Les autres dispositions restent inchangées

DECISION N° 2021-132 DU 29 JUILLET 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESTATIONS DE COMMUNICATION – ANNEE 2020 – IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

La durée figurant sur la décision n° 2020-005 du 22 janvier 2020 permettant l'attribution du marché d'impression des supports de communication est erronée.

L'accord-cadre a été conclu pour une durée d'une année.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de modifier la décision n° 2020-005 du 22 janvier 2020 permettant l'attribution du marché d'impression des supports de communication aux conditions suivantes :

- L'accord-cadre est conclu pour une période de 1 an.

Toutes les autres dispositions de la décision n° 2020-005 du 22 janvier 2020 restent inchangées.

DECISION N° 2021-133 DU 4 AOUT 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

MEDIATHEQUE – CONTES POUR ENFANTS ANNEE 2021 – MARCHE DE SERVICES SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser à la Médiathèque, de septembre à décembre 2021, plusieurs séances de contes pour les enfants, intitulées "La Ronde des Histoires".

La compagnie "A la Lueur des Contes" propose plusieurs conteurs susceptibles d'animer ces séances, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la commande publique, le contrat de prestation de service pour 4 séances de la Ronde des Histoires en 2021, avec la compagnie "A la Lueur des Contes", pour un montant de 1 240 € HT (association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2021-134 DU 30 AOUT 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

RECONVERSION DU SITE DU CHATEAU – LOGIS DES GENTILHOMMES - ETUDE DE DIAGNOSTIC – EVALUATION - MARCHE D'ETUDES

Il est nécessaire de procéder à une étude de diagnostic – Evaluation du logis des gentilhommes dans le cadre de la reconversion du site du Château de Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 12 juillet 2021.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges, propose un niveau de prix acceptable et a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise DT2A (Desmont Tricot Architectes Associés), domiciliée à PARIS (75016), pour un montant de 54 620,00 € HT.

DECISION N° 2021-135 DU 13 AOUT 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION - MARCHE 2020-029 - AVENANT N° 1 PROLONGATION DE DELAIS

Il est nécessaire de confier à un prestataire la maintenance et l'entretien de mobiliers urbains associant information municipale et affichage publicitaire implantés en centre-ville.

Par décision n° 2020-057 du 16 juillet 2020, le marché de mobiliers urbains d'information a été attribué à la société GIROD MEDIAS (39400 MORBIER).

Une procédure de concession de service a été lancée le 26 mars 2021 afin de renouveler la prestation.

Cette consultation a été déclarée sans suite en raison d'un problème de régularité juridique de la procédure.

Une nouvelle consultation en vue de la signature d'un contrat de concession prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 de prolongation pour le marché n° 2020-029 avec la société GIROD MEDIAS jusqu'au 31 décembre 2022.

DECISION N° 2021-136 DU 4 AOUT 2021 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE MONSIEUR OMRI ZIYAD ET MONSIEUR TADJOURI HAROUN – DEGRADATIONS DES BIENS DE LA COLLECTIVITE

Les 2 et 3 juin 2020, plusieurs individus cagoulés en qualité d'auteurs ou de complices ont détruit quatre caméras de vidéosurveillance placées dans le quartier de la Petite-Hollande.

Les auteurs présumés des faits, Monsieur OMRI Ziyad et Monsieur TADJOURI Haroun, seront entendus devant le Tribunal correctionnel de Montbéliard le 18 novembre 2021 (sous réserve de report).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune dans cette action et pour toutes autres audiences subséquentes et qu'elle soit représentée devant la juridiction compétente par la SCP SURDEY GUY, cabinet d'avocats à Montbéliard.

DECISION N° 2021-137 DU 4 AOUT 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DE LA MAISON HIRSCH – CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL DECLARATION D'INFRUCTUOSITE LOTS 1, 5 ET 8 - DECLARATION SANS SUITE LOT 11 - MARCHES DE TRAVAUX

Il est nécessaire de procéder à la restructuration de la Maison HIRSCH à Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 19 juillet 2021.

Aucune offre n'a été déposée pour les lots suivants :

- lot n° 1 : Désamiantage - Déplombage - Déconstruction – Démolition
- lot n° 5 : Couverture - Étanchéité – Zinguerie
- lot n° 8 : Chape - Revêtement de sol – Faïence

Pour le lot 11 (Échafaudage - Façades), l'unique offre reçue est au-dessus de l'estimation (différence d'environ 16 880 €) et certains éléments techniques du cahier des charges peuvent être réajustés pour permettre une plus large concurrence et l'obtention de prix plus conformes aux moyens de la collectivité.

Il convient de scinder le lot n° 8 : Chape – Revêtement de sol - Faïence en 3 lots afin de permettre une plus large concurrence et permettre également une spécialisation plus adaptée pour ces différents lots :

- lot n° 8 : Chape / Carrelage / Faïence
- lot n° 16 : Revêtement de sols souples
- lot n° 17 : Parquet

Pour ces motifs financiers et techniques et conformément à l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de déclarer infructueux les lots 1, 5 et 8 pour les motifs d'intérêt général exposés ci-dessus,
- de déclarer sans suite le lot 11 pour les motifs d'intérêt général exposés ci-dessus,
- de relancer une consultation pour l'ensemble de ces lots.

DECISION N° 2021-138 DU 5 AOUT 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS SECONDAIRES COLLECTIVES DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE RACCORDEES AU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DE LA VILLE DE MONTBELIARD - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à l'entretien et la maintenance des installations secondaires collectives de chauffage et d'eau chaude sanitaire raccordées au réseau de chauffage urbain de la ville de Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 19 juillet 2021.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec la société DALKIA (59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE) pour un montant de 40 616,64 € HT et pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2025.

DECISION N° 2021-139 DU 20 AOUT 2021 (L 2122.22 alinéa 16)

SINISTRE CAUSE PAR UN TIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROCES VERBAL DE TRANSACTION

Un accident est intervenu le 11 juillet 2021 et a causé des dégradations sur des éléments du domaine public de la Ville.

L'auteur a été identifié et a donné son accord pour un règlement amiable par la signature d'un procès-verbal transactionnel.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le procès-verbal transactionnel avec la compagnie d'assurance GMF Assurances (77213 AVON) représentant Mme GALOPIN Sylviane domiciliée à HERICOURT (70400) et ce pour un montant de 554,89 €.

DECISION N° 2021-140 DU 9 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AUX MUSEES – EVOLUTION DES TARIFS 2021

Vu la délibération n° 2020-14.12-23 en date du 18 décembre 2020 relative à la tarification pour l'année 2021 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées et vu la décision n° 2020-085 du 14 octobre 2020, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'ajouter plusieurs produits supplémentaires à la boutique des Musées :

- Posters-stickers divers à 16 € l'unité,
- Épées en bois à 8 € l'unité,
- Boucliers en bois à 14 € l'unité,
- Casques en plastique à 9 € l'unité.

DECISION N° 2021-141 DU 8 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR GUIDOUM MOHAMED

Un sinistre a eu lieu le 12 mai 2021, où Monsieur Mohamed GUIDOUM circulait boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied. Son véhicule Ford Focus a roulé dans un nid de poule, ce qui a endommagé un de ses pneus. Aucun panneau de signalisation n'était présent pour avertir de la dégradation de la route.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur Mohamed GUIDOUM accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage NORAUTO– ZAC du Pied des Gouttes – 25200 MONTBELIARD.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Mohamed GUIDOUM par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard.
- de procéder au règlement de la facture au garage NORAUTO– ZAC du Pied des Gouttes – 25200 MONTBELIARD, pour la somme de 188,80 € (cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt cents).

DECISION N° 2021-142 DU 8 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

GARAGE N° 01 SITUE BOULEVARD DU 21^{ème} BCP – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MONSIEUR DAUPHIN PHILIPPE

Monsieur DAUPHIN Philippe a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé au boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied.

Monsieur BARBIERI Jean-François a résilié son contrat de location du garage n° 01 situé au boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied à la date du 24 août 2021.

La Ville de Montbéliard a proposé à Monsieur DAUPHIN Philippe de louer le dit garage à partir du 9 septembre 2021, en versant un loyer trimestriel de 115,90 euros.

Monsieur DAUPHIN Philippe a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer un contrat de location avec Monsieur DAUPHIN Philippe aux conditions suivantes :
- date d'effet : 9 septembre 2021
- loyer trimestriel : 115,90 euros TVA inclus

DECISION N° 2021-143 DU 11 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – M. GUILLAUME DUCOURTIOUX, M. THOMAS ANDRE ET COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE M. NASSERDINE ZINI – PROTECTION FONCTIONNELLE ET REPRESENTATION A L'AUDIENCE

Guillaume DUCOURTIOUX et Monsieur Thomas ANDRE, brigadiers de Police Municipale, ont été victimes d'injures, de menaces et de violences dans le cadre de l'exercice de leurs missions à la Ville.

Le 1^{er} juin 2021, Monsieur Guillaume DUCOURTIOUX et Monsieur Thomas ANDRE ont été requis par l'organisme logeur Idhéal au 24 rue Renaud de Bourgogne – 25200 MONTBELIARD pour un stationnement très gênant sur un emplacement réservé aux personnes en situation de handicap et, au cours de l'enlèvement de la voiture par le fourrieriste, Monsieur Nasseridine ZINI a proféré des insultes et des menaces à leur égard.

La collectivité doit une protection fonctionnelle aux agents victimes d'infraction à l'occasion ou en raison de leurs fonctions.

Des dépôts de plainte ont été effectués par les brigadiers en date du 3 juin 2021.

L'auteur présumé des faits, Monsieur Nasseridine ZINI comparaitra devant le Tribunal Judiciaire de Montbéliard le 13 septembre 2021.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre en œuvre la protection fonctionnelle de la commune dans cette action et d'être représentée devant le Tribunal Judiciaire de Montbéliard, et dans toutes autres éventuelles actions subséquentes, par Maître Pierre-Henri SURDEY ou un autre représentant de la SCP SURDEY GUY, cabinet d'avocats à Montbéliard.

DECISION N° 2021-144 DU 19 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 10)

MEDIATHEQUE – DON DE DEUX UNITES DE DEMAGNETISATION A LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE PAUL-VALERY MONTPELLIER 3

Le dispositif d'antivol des documents de la Médiathèque a évolué en mai 2021 : remplacement des unités de démagnétisation (du fournisseur Bibliothèque) par un équipement RFID et mise en place d'automates de prêt/retour à disposition du public.

Le matériel d'antivol précédent n'est plus utilisable par la Médiathèque mais il peut être utile à une autre bibliothèque équipée de ce dispositif.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide la cession, à titre gratuit, de deux unités de démagnétisation (du fournisseur Bibliothéca) à la bibliothèque de l'université Paul-Valéry Montpellier 3.

Les appareils seront envoyés par colis postal (avec facturation du port à l'université).

DECISION N° 2021-145 DU 20 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

MARCHE N°2021-061 — FOURNITURE DE MATERIELS ET DE PRODUITS POUR L'ENTRETIEN ET L'HYGIENE - LOT N°1 (ESSUYAGE SANITAIRE, COLLECTE DES DECHETS) - AVENANT - AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM

Il est nécessaire d'assurer l'entretien ménager des bâtiments municipaux y compris les écoles publiques (maternelles et élémentaires). Un marché de fourniture de matériels et de produits pour l'entretien et l'hygiène a été passé pour l'année 2021 et renouvelable en 2022.

Pour le Lot 1 : Essuyage sanitaire, collecte des déchets (marché n° 2021-061), le montant maximum du marché a été défini pour prendre en compte le besoin supplémentaire lié à la crise sanitaire « COVID ».

Compte tenu de la persistance de la crise, le montant maximum déterminé s'avère malgré tout insuffisant pour couvrir les besoins d'ici la fin de l'année 2021 et il est par conséquent nécessaire de l'augmenter.

Par ailleurs, afin d'adapter le marché « essuyage sanitaire, collecte des déchets » au contexte sanitaire actuel, le marché en cours ne sera pas renouvelé pour l'année 2022.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un avenant au marché n° 2021-061 avec la société BHE portant une augmentation du maximum du marché en cours de 11 000 €, soit un maximum de 39 000€ HT et de ne pas renouveler le marché « essuyage sanitaire, collecte des déchets » pour la seconde période (année 2022).

DECISION N° 2021-146 DU 20 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE – URBAN SESSION - TARIFS 2021

Vu la délibération n° 2020-14.12-23 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020 relative à la tarification pour l'année 2021 et déterminant notamment les limites des tarifs pour le Festival Urban Session 2021, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer les tarifs des produits vendus par le Service Enfance Jeunesse (Info Jeunes Montbéliard) comme suit :

ACTIVITES	2021
- Scène Jeunes Artistes	2 €
- Café-Théâtre	4 €
- Café-Théâtre (Carte avantages jeunes)	2 €

DECISION N° 2021-147 DU 22 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MOBILIER URBAIN, DE BORNES ET DE BARRIERES ACCIDENTES

Il est nécessaire de procéder à la vente de mobilier urbain, de bornes et de barrières accidentés.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise DERICHEBOURG sise ZI en Salamon 70400 HERICOURT pour un montant de 1 089.32 € TTC.

DECISION N° 2021-148 DU 21 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

CANAL DE FUITE DES NEUFS-MOULINS – CONVENTION PRECAIRE D'AUTORISATION DE PASSAGE AU PROFIT DE MADAME MORESI AIMEE – CADUCITE

La Ville de Montbéliard a conclu le 22 juillet 2002 une convention précaire d'autorisation de passage avec Madame MORESI Aimée, domiciliée 47, rue de Besançon à SAINTE-SUZANNE, afin d'emprunter l'assiette de l'ancien canal de fuite des Neufs-Moulins pour entrer et sortir de son garage.

Madame MORESI Aimée est décédée le 1^{er} août 2020.

Considérant le caractère précaire, personnel et révocable de ladite convention, celle-ci est devenue caduque au décès de Madame MORESI.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'acter la caducité de ladite convention à la date du 1^{er} août 2020.

DECISION N° 2021-149 DU 24 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

PISCINE ETE - REFECTION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la réfection du bassin d'apprentissage de la piscine d'été à Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 13 septembre 2021.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise RICORD (25400 EXINCOURT) pour un montant de 229 994,55 € HT (offre de base).

DECISION N° 2021-150 DU 26 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION COLLECTIF MONTBELIARD ANIMATIONS ET FESTIVITES

L'association « les Tanjadis » a été dissoute et les locaux mis à disposition par la Ville consistant en une cellule de stockage pour du gros matériel dans un box situé sous l'église Saint-Maimboeuf sont de fait, devenus vacants.

Une partie de son matériel et de ses costumes (environ 80) ont été cédés au Collectif Montbéliard Animations et Festivités.

Pour pouvoir conserver ce matériel, le Collectif M'Ani&Fest a sollicité la Ville aux fins d'obtenir la mise à disposition dudit box situé sous l'église Saint-Maimboeuf, afin de pouvoir le réemployer à l'occasion de futures manifestations ou animations à Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à disposition de l'association Collectif Montbéliard Animations et Festivités le local sous l'église Saint-Maimboeuf :

- durée : 1 an à compter du 10 mars 2021 avec tacite reconduction d'année en année
- loyer : à titre gratuit
- charges : prise en charge des frais de fonctionnement par la Ville de Montbéliard

DECISION N° 2021-151 DU 26 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESTATION DE COMMUNICATION – ANNEE 2021/2023 – IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION – MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE

La Ville pour les années 2021, 2022 et 2023 a des besoins en matière de communication et plus particulièrement en matière d'impression.

Les besoins sont divisés en lots répartis comme suit :

- lot 1 : impression du journal municipal et suppléments pour un montant annuel minimum de 6 250 € HT et un maximum de 40 000 € HT
- lot 2 : Impression des grandes affiches, pour un montant annuel minimum de 3 000 € HT et un maximum de 7 000 € HT
- lot 3 : Impression Kakémonos et bâches pour un montant annuel minimum de 1 000 € HT et un maximum de 3 000 € HT
- lot 4 : Impression des autres supports de communication pour un montant annuel minimum de 8 000 € HT et un maximum de 40 000 € HT

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée sous forme d'un marché à bons de commande (article 28 et 77 du Code des Marchés Publics) par le biais du BOAMP le 29 juillet 2021.

Considérant les réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de consultation, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés selon la procédure adaptée avec :

- **ESTIMPRIM – 25110 AUTECHAUX** pour le lot 1 : impression du journal municipal et suppléments pour un montant annuel minimum de 6 250 € HT et un maximum de 40 000 € HT
- **SARL AFFICOLOR – 06510 CARROS** pour le lot 2 : Impression des grandes affiches, pour un montant annuel minimum de 3 000 € HT et un maximum de 7 000 € HT.
- **SARL DUPLIGRAFIC - 77601 MARNE LA VALLEE CEDEX 03** pour le lot 3 : Impression Kakémonos et bâche pour un montant annuel minimum de 1 000 € HT et un maximum de 3 000 € HT.
- **ESTIMPRIM – 25110 AUTECHAUX** pour le lot 4 : impression des autres supports de communication pour un montant annuel minimum de 8 000 € HT et un maximum de 40 000 € HT.

DECISION N° 2021-152 DU 26 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR IKIZ MEHMET

Un sinistre a eu lieu le 23 juillet 2021, où Monsieur IKIZ Mehmet circulait route de Grand-Charmont. Un agent de la Ville passait la débroussailleuse et des cailloux ont été projetés sur la vitre latérale avant gauche de son véhicule Citroën Jumpy. Celle-ci a été fissurée et il est nécessaire de la remplacer.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur IKIZ Mehmet accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage 1 2 3 Pare-Brise – 2 allée du Chêne – 25400 AUDINCOURT.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur IKIZ Mehmet par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard
- de procéder au règlement de la facture au garage 123 Pare-Brise – 2 allée du Chêne – 25400 AUDINCOURT, pour la somme de 296,03 € (deux cent quatre-vingt-seize euros et trois cents)

DECISION N° 2021-153 DU 24 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

LOCATION, MONTAGE, DEMONTAGE ET MAINTENANCE D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE

Il est nécessaire de procéder à la mise en place d'une patinoire temporaire dans le cadre des animations programmées pour les Lumières de Noël 2021.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 28 juillet 2021.

Considérant les 2 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché selon la procédure adaptée, avec l'entreprise COLORS PRODUCTION SRL - rue de la Nouvelle Usine 1 6200 Chatelet - BELGIQUE, pour un montant de 46 564,00 € HT.

DECISION N° 2021-154 DU 27 SEPTEMBRE 2021 (L 2122.22 alinéa 27)

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME RUE JACQUES FOILLET

La Société SEREBA, 5 rue Gaston Pretot à Montbéliard (25200), représentée par Messieurs BASSI et REBOUT, a le projet de construire une maison médicale rue Jacques Foillet à Montbéliard.

La Ville de Montbéliard est propriétaire des parcelles section BK 105, 25, 24, 100, 98, 62, 65 et 89 sur lesquelles le projet est envisagé.

Le Conseil Municipal a décidé la cession d'une partie des parcelles BK 105, 25, 24, 100 et 98 en date du 5 juillet dernier et le prochain Conseil Municipal doit statuer sur la cession des parcelles BK 62, 65 et 89 à la Société SEREBA.

La Société SERABA, pour pouvoir procéder au dépôt de l'autorisation d'urbanisme lui permettant de procéder à la commercialisation du projet, doit recueillir au préalable l'autorisation du propriétaire desdites parcelles sises rue Jacques Foillet à Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser la société SEREBA à procéder au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles section BK 105, 25, 24, 100, 98, 62, 65 et 89 sises rue Jacques Foillet à Montbéliard, dont la Ville est propriétaire.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>	<u>Pages</u>
- A -	
2021-11.10-19 Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2022	27
2021-11.10-21 Autorisations de Programme - Ajustement	32
2021-11.10-22 Admissions en non valeur et créances éteintes des titres irrécouvrables - Budget Principal 2021	33
2021-11.10-23 Admissions en non valeur des titres irrécouvrables – Budget annexe du service public des cimetières 2021	33
2021-11.10-34 Associations – Adhésion – Année 2022	38
- C -	
2021-11.10-5 Cession d'une propriété sise 3 rue Goguel aux Consorts DJOUDER	12
2021-11.10-28 Création d'un centre culturel en centre-ville (tranche 2 – aménagement du bâtiment sis 18 rue de Velotte) – Demande de subventions	35
2021-11.10-35 Contrat de fourniture de vapeur de l'usine d'incinération – Chauffage urbain - Avenant	39
- D -	
2021-11.10-6 Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques STAPS à Montbéliard (DEUST) – Avenant à la convention de partenariat	12
2021-11.10-10 Délégations de Services Publics – Rapports d'activité – Année 2020 Fourrière automobile / S.A. NEDEY - Chauffage urbain / DALKIA	16
2021-11.10-20 Décision Modificative n°2 – Budget Principal	29
Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	54
- F -	
2021-11.10-14 Festival des 4 Saisons 2021 – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et la Ville de Montbéliard	23
- G -	
2021-11.10-24 Garantie d'emprunt à l'ADAPEI du Doubs pour la construction d'un centre de ressources enfance et adolescence (IME et EEAP)	34
Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 octobre 2021	72

2021-11.10-25	Garantie d'emprunt à l'ADAPEI du Doubs pour la construction d'un centre de ressources enfance et adolescence (ESAT)	34
2021-11.10-26	Garantie d'emprunt à l'ADAPEI du Doubs pour la construction d'un centre de ressources enfance et adolescence (SESSAD)	34
2021-11.10-27	Garantie d'emprunt à l'ADAPEI du Doubs pour la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée	34

- I -

2021-11.10-9	Illuminations de Noël 2021 - 2024 – Lot n°3 – Avenant n°1 – Société TSE	15
---------------------	---	----

- L -

2021-11.10-4	Locaux commerciaux Centre des Hexagones – Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté – Avenant n°1	11
2021-11.10-8	Lumières de Noël 2021 – Gestion de la patinoire temporaire – Délégation de Service Public (DSP) – Signature du contrat	15

- M -

2021-11.10-11	Musées de Montbéliard – 13 ^{ème} Nocturne Etudiante – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le « 19, Centre Régional d'Art Contemporain », le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté et les associations étudiantes « AE UTBM » et « Mosel'Adio »	20
2021-11.10-12	Musées de Montbéliard – Demande de subvention au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Inventaire et numérisation des collections de sciences naturelles – Année 2022	21
2021-11.10-13	Musées de Montbéliard – Demandes de subventions à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et à la Région Bourgogne Franche-Comté – Année 2022	22
2021-11.10-29	Marché n°2018-046 « Accès Internet asymétriques non garantis professionnels » - Avenant n°1 - Transfert	36
2021-11.10-30	Mise en vente de biens réformés sur la plateforme de vente aux enchères en ligne « Webenchères »	36

- O -

2021-11.10-18	Ouvertures dominicales dérogatoires des commerces de détail accordées par le Maire pour 2022 – Avis du Conseil Municipal	26
----------------------	--	----

- P -

2021-11.10-1	Projet de Pacte de Gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération - Avis	2
2021-11.10-3	Propriété ancien LIDL – Petite-Hollande / Coteau Jouvent – Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté – Avenant n°1	6
2021-11.10-15	Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement de la subvention	24
2021-11.10-16	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement de la subvention	25
2021-11.10-32	Personnel communal – Convention de mise à disposition d'un temps assistante socio-éducative du service social du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la Ville de Montbéliard	37
2021-11.10-33	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	37

- R -

2021-11.10-17	Ravalements de façades d'immeubles – Subventions aux particuliers	25
2021-11.10-31	Responsabilité Civile – Indemnisation sinistre MARFINA PAYS DE MONTBELIARD	37

- T -

2021-11.10-2	Taxe d'aménagement de la Ville de Montbéliard – Modification du taux	5
2021-11.10-7	Tarification – Année 2021 - Actualisation	13